

Rapport financier annuel

Exercice terminé
le 31 décembre 2018



Rapport financier annuel
Exercice terminé le 31 décembre

2018

Déposé au greffe de la ville de Montréal
le 24 avril 2019

Montréal 

Table des matières

INTRODUCTION

Message de la mairesse.....	III
Message du président du comité exécutif.....	V
Message du directeur général	VII
Message du trésorier.....	VIII
Carte géographique du territoire de Montréal.....	XI
L'organisation municipale	XIII
Résumé des compétences	XIV

INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière.....	1
Rapport des auditeurs indépendants.....	2
États financiers consolidés	
État consolidé de la situation financière.....	5
État consolidé des résultats	6
État consolidé de la variation de la dette nette.....	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Informations sectorielles	
Annexe 1 – Situation financière consolidée par organisme	9
Annexe 2 – Résultats détaillés consolidés par organisme.....	10
Annexe 3 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par organisme.....	11
Annexe 4 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par organisme.....	12
Annexe 5 – Charges par objet consolidées par organisme.....	13

Table des matières (suite)

Notes et tableaux complémentaires	15
Tableau 1 – Excédent (déficit) consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	46
Tableau 2 – Excédent (déficit) consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence	48
Tableau 3 – Excédent accumulé consolidé.....	50
Tableau 4 – Endettement total net à long terme consolidé.....	52
Tableau 5 – Conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget consolidé présenté à l'état consolidé des résultats	53

INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE

Ventilation par compétence

Tableau 6 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales par compétence	56
Tableau 7 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales par compétence.....	59
Tableau 8 – Excédent accumulé non consolidé par compétence	60
Tableau 9 – Charges par objet non consolidées à des fins fiscales par compétence	62

Gestion de l'eau

Tableau 10 – Excédent (déficit) non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	66
Tableau 11 – Déficit non consolidé des activités d'immobilisations à des fins fiscales lié à la gestion de l'eau par compétence	69

Ventilation des charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants sur la ventilation des charges mixtes.....	72
Tableau de la ventilation des charges mixtes par compétence	74
Notes complémentaires.....	76

Introduction

2018

MOT DE LA MAIRESSE



Chères Montréalaises,
Chers Montréalais,

C'est avec fierté et un sens du devoir accompli que nous vous présentons le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'exercice 2018.

Ce bilan revêt une importance particulière, car il constitue une rétroaction essentielle sur ce qui a été réalisé en 2018, la première année complète de notre administration.

Il exprime la vision que nous avons proposée aux Montréalaises et aux Montréalais et fait état du travail que nous avons accompli pour leur offrir des services auxquels ils sont en droit de recevoir.

D'emblée, notre administration a clairement identifié ses priorités : le développement économique, l'environnement, l'habitation et la mobilité qui, ensemble, constituent les fondations d'une ville à l'avenir prometteur.

Pour chacune de ces priorités, des gestes concrets et porteurs ont été posés. Par exemple, l'escouade mobilité que nous avons mise en place l'an dernier afin de favoriser la fluidité des déplacements et le déploiement de notre stratégie pour la création de 12 000 logements sociaux, communautaires et abordables qui permet à des familles de se loger convenablement et à la hauteur de leur capacité de payer.

Pour faire de Montréal une ville verte et écoresponsable, nous avons entrepris d'importants partenariats avec le Réseau C40, la Fondation familiale Trottier et la Fondation David Suzuki qui permettront, par la mise en commun de

ressources, de produire une planification climatique menant à la carboneutralité de la collectivité montréalaise.

Car, avant tout, nous désirons bâtir une métropole qui répond aux aspirations de ses citoyennes et ses citoyens, et ce, en ayant à cœur l'avenir des prochaines générations.

L'économie montréalaise connaît une belle effervescence. Les perspectives de croissances sont excellentes et plusieurs indicateurs sont à la hausse.

Ainsi, l'année 2018 fut une année record pour les investissements étrangers qui se sont établis à 2,47 G\$. À ces investissements se conjugue un marché de l'emploi dynamique, des conditions essentielles à la prospérité de Montréal.

Notre ville bénéficie d'un fort pouvoir d'attraction et pour favoriser ce climat économique favorable, Montréal n'a pas hésité à mettre en place des conditions propices à la croissance. Le lancement de la stratégie de développement économique *Accélérer Montréal* représente un levier performant pour stimuler le dynamisme économique.

Nous poursuivrons donc notre travail pour accompagner efficacement les forces vives de notre collectivité et nous redoublerons d'efforts pour offrir des services qui répondent aux besoins de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En terminant, je tiens à souligner l'engagement et le travail important réalisé par les services municipaux et les arrondissements qui s'engagent, au quotidien, à servir la population montréalaise.

Je sais que nous sommes sur la bonne voie pour continuer à bâtir une métropole toujours plus inclusive, prospère, verte et durable.

La mairesse,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Plante', written in a cursive style.

Valérie Plante

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF



Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

En 2018, lorsque nous vous présentions le premier budget de notre administration, nous vous faisons part, non seulement de notre vision pour bâtir le Montréal de demain, mais aussi de nos priorités financières pour y parvenir.

Notons tout d'abord que les résultats globaux de l'exercice financier 2018 sont concluants. Pour cette année de référence, notre métropole présente un excédent budgétaire global de 212,7 M\$, soit une augmentation de 73,2 M\$ par rapport à l'année 2017. Nous pouvons aussi souligner une importante réduction du déficit de l'agglomération, à 15,6 M\$, en baisse de 70,5 M\$, toujours par rapport à l'année précédente.

Les surplus s'expliquent, notamment, par la bonne gestion des opérations dans les arrondissements qui a permis de générer un excédent de 73,7 M\$. Les efforts d'optimisation qui ont été déployés par nos différents services corporatifs ont également porté leurs fruits en entraînant, quant à eux, un excédent s'élevant à 139,0 M\$.

En 2018, Montréal a connu une année immobilière très active. Cette réalité se reflète dans ses revenus, plus précisément concernant les droits sur les mutations immobilières et les licences et permis, qui ont engendré des gains supplémentaires de 106,4 M\$. De plus, un contrôle rigoureux de nos charges de fonctionnement a permis d'engendrer des économies totalisant 58,3 M\$.

Les investissements en immobilisations de la Ville ont atteint un niveau record de 1 721,5 M\$, soit une progression de 21,7 % par rapport à l'année précédente. Toutefois, le coût réel de la dette à la charge des contribuables s'est élevé à 736,0 M\$, soit 26,0 M\$ de plus qu'en 2017. Afin de réduire l'effet des dépenses en immobilisations sur la dette, l'administration poursuit sa stratégie de paiement au comptant des immobilisations pour un total de 454,3 M\$, une hausse de 20,4 % par rapport à 2017.

Nous pouvons être fiers de l'important travail effectué par les membres du comité exécutif et les différents services de la Ville de Montréal afin de mettre en œuvre les projets de l'administration, tout en respectant un cadre budgétaire rigoureux.

À ce titre, c'est avec enthousiasme que nous avons reçu en fin d'année, la proposition de notre nouveau directeur général de modifier la structure organisationnelle des services centraux de la Ville. Cette nouvelle structure nous apparaît mieux adaptée pour s'attaquer à nos priorités, dont les défis pressants associés aux changements climatiques. Il est maintenant acquis que ces changements climatiques influenceront, à la fois, nos pratiques et nos budgets pour les années à venir, particulièrement pour les services aux citoyens.

En 2018, les coûts reliés aux activités de déneigement et de déglçage ont augmenté de 5,5 % par rapport à 2017, pour un total de 192,0 M\$. Cette hausse s'explique par l'hiver rigoureux que les Montréalais ont connu avec des gels importants et des précipitations cumulées totalisant 230,4 centimètres, combinée à l'augmentation de certaines autres charges et à l'épandage accru d'abrasifs.

La Ville a également été appelée à participer financièrement à certains projets d'importance pour la métropole, dont ceux de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour laquelle elle a versé une somme totalisant 551,5 M\$, soit près de 10 % de son budget total.

Soulignons quelques réalisations en habitation afin de démarrer la stratégie 12 000 logements abordables et sociaux : l'appui financier apporté à des projets spéciaux de logements abordables et une augmentation substantielle de la subvention pour l'achat d'une première propriété.

Ces excellents résultats n'auraient pas été atteints sans le travail de tous les employés de la Ville de Montréal qui, quotidiennement, mettent tout en œuvre afin de livrer les services à la population. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur précieux apport à ces résultats probants.

Le président du comité exécutif,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Benoit Dorais', with a stylized, cursive script.

Benoit Dorais

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Mesdames,
Messieurs,

C'est dans un objectif de transparence et d'accessibilité financière que je vous présente, pour la toute première fois à titre de directeur général de la Ville de Montréal, le *Rapport financier annuel* et la *Reddition de comptes financière* pour l'année 2018.

Ces deux documents sont l'aboutissement d'un rigoureux processus de mise en commun des informations financières de l'ensemble des unités d'affaires, des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal. Je tiens à remercier tous les intervenants qui ont collaboré de près ou de loin à cette démarche. Je veux également remercier l'ensemble des employés de la Ville pour les efforts déployés, au quotidien, au service des citoyennes et des citoyens.

Je suis fier du travail qui a été accompli au cours de la dernière année. Je suis particulièrement confiant en l'avenir de notre Ville; un avenir prometteur qui passe par une mobilisation toujours plus grande des employés municipaux, au service de la population montréalaise. C'est pourquoi j'ai mis cette mobilisation au sommet de ma liste de priorités organisationnelles pour 2019.

L'année 2018 a été ponctuée de grandes réalisations et d'importants jalons. Je pense notamment à la signature d'ententes sectorielles avec le gouvernement du Québec, qui s'inscrivent dans le cadre du « Réflexe Montréal », et qui ont pour but d'accorder à la Ville une plus grande flexibilité dans plusieurs champs d'intervention municipale.

Je pense aussi au lancement, en juin dernier, de la *Stratégie montréalaise pour une ville résiliente*, une première au Canada. Cette stratégie prévoit un ensemble d'actions et de mesures concrètes pour les cinq prochaines années, et contribuera à améliorer la capacité de la Ville et de tous ses partenaires à faire face efficacement aux perturbations climatiques. C'est d'ailleurs dans cette perspective de gestion urbaine durable que j'ai fait de la transition écologique une de mes grandes priorités organisationnelles.

À la fin août, la Ville de Montréal a été l'hôte du tout premier *Sommet des Premières Nations et des municipalités sur la réconciliation*. Cet événement historique avait pour but de créer des liens en engageant un dialogue constructif vers la réconciliation et en encourageant les maillages et les collaborations entre les gouvernements et les communautés des Premières Nations. Dans cette optique, je me suis engagé à poursuivre activement l'implantation d'une culture de valorisation de la diversité et de l'inclusion au sein de la Ville.

En terminant, l'année 2018 s'est conclue avec une réorganisation de la structure administrative de la Ville visant à accroître la cohérence, la collaboration et l'efficacité au sein des unités administratives. Avec l'exercice d'alignement stratégique auquel la population et le personnel de la Ville auront l'occasion de participer en 2019, nous nous doterons d'une vision claire et forte de notre métropole pour 2030. Nos actions seront d'autant plus porteuses et cohérentes avec les aspirations de notre population.

Le directeur général,



Serge Lamontagne

MESSAGE DU TRÉSORIER

Mesdames,
Messieurs,

La Ville de Montréal dévoile son rapport financier annuel pour l'année 2018. Ce rapport est constitué de deux parties : une version consolidée des données financières de la Ville et une analyse des informations financières de l'administration municipale. Cette dernière portion exclut les organismes de son périmètre comptable.

L'exercice financier 2018 démontre un excédent non consolidé des activités de fonctionnement à des fins fiscales de 212,7 M\$. La saine gestion des charges financières, l'administration prudente et responsable de la dette de la Ville ainsi que le respect des perspectives financières de l'année 2018 ont contribué de façon positive à ces résultats.

Cet excédent de 212,7 M\$ est attribuable à des revenus supérieurs par rapport au budget de fonctionnement préalablement déposé. Cet excédent s'explique de la sorte : un excédent de 228,3 M\$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences de nature locale (225,7 M \$ en 2017); et un déficit de 15,6 M\$ pour les activités de fonctionnement à des fins fiscales de compétences d'agglomération (déficit de 86,2 M\$ en 2017). En ce qui concerne les arrondissements, leur surplus de gestion est de l'ordre de 73,7 M\$ comparativement à 52,3 M\$ en 2017.

Les revenus globaux de l'administration municipale se chiffrent à 5 482,1 M\$. Ils sont en hausse de 114,6 M\$ (2,1 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. La hausse s'explique, entre autres, par un marché immobilier performant ayant, à lui seul, généré des revenus additionnels de 69,8 M\$, par l'imposition de droits sur les mutations immobilières et par la délivrance de permis de construction et de modification pour la somme de 36,6 M\$. L'activité économique favorable et les revenus d'intérêts ont aussi contribué à hauteur de 160,8 M\$, soit un écart de 12,0 M\$ par rapport au montant établi au budget 2018. Par contre, cette hausse est atténuée par un ensemble de variations dans les autres catégories de recettes fiscales, notamment une variation de 17,6 M\$ au niveau des amendes et pénalités.

Les charges de fonctionnement, de financement et les affectations de l'administration municipale sont de l'ordre de 5 269,4 M\$, en baisse de 98,1 M\$ (1,8 %) par rapport au budget de fonctionnement 2018. Cette baisse résulte principalement d'économies de 58,3 M\$ au niveau des charges de fonctionnement, de 4,6 M\$ au niveau du remboursement de la dette à long terme ainsi que de 35,1 M\$ d'affectations supplémentaires provenant principalement de surplus accumulés des années antérieures. Pour les charges de fonctionnement, l'économie de 58,3 M\$ provient principalement des services professionnels et techniques pour 36,5 M\$, des frais de location, d'entretien et de réparation pour 33,1 M\$, des frais de financement pour 10,1 M\$ ainsi que des frais de contribution pour 34,2 M\$. Ces économies sont par contre réduites par des augmentations de 34,8 M\$ au niveau de la rémunération et des cotisations de l'employeur, et de 17,1 M\$ pour les biens durables.

Il est important de souligner le professionnalisme du personnel de la Ville qui œuvre au quotidien à rendre les services municipaux. Ils ont contribué à l'atteinte de ces résultats.

Le trésorier de la Ville de Montréal,



Yves Courchesne, CPA, CGA

Introduction – Information financière de l'administration municipale

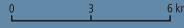
Exercice terminé le 31 décembre 2018

EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE 2018 2017
(en milliers de dollars)

	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Éliminations		Total	
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations
Revenus								
Taxes	3 423 699	3 433 199	48 720	48 879			3 472 419	3 482 078
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417			(1 977 444)	(1 974 506)	270 943	264 417
Quotes-parts			2 395 343	2 392 611			417 899	418 105
Transferts	181 616	191 102	110 823	91 966			292 439	283 068
Services rendus	255 333	256 933	59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	313 510
Imposition de droits	210 565	317 010	1 969	1 963			212 534	318 973
Amendes et pénalités	100 132	103 096	106 496	85 937			206 628	189 033
Intérêts	77 773	88 342	70 979	72 460			148 752	144 570
Autres revenus	30 069	35 338	2 945	16 807			33 014	52 145
	4 550 130	4 689 437	2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	5 482 131
Charges de fonctionnement								
Administration générale	476 533	396 003	350 476	278 729	(211)	(1 199)	826 798	673 533
Sécurité publique	8 368	12 848	1 015 202	1 065 162	(629)	(678)	1 022 941	1 077 332
Transport	415 758	443 575	598 293	573 573	(84)	(439)	1 013 967	1 016 709
Hygiène du milieu	205 676	227 902	217 732	239 584	(221)	(834)	423 187	466 652
Santé et bien-être	66 482	64 579	38 630	30 412			105 112	94 991
Aménagement, urbanisme et développement	136 580	128 359	77 857	72 630	(293)	(268)	214 144	200 721
Loisirs et culture	474 953	489 443	94 300	107 819	(28)	(52)	569 225	597 210
Frais de financement	267 601	264 452	139 685	132 713			407 286	397 165
	2 051 951	2 027 161	2 532 175	2 500 622	(1 466)	(3 470)	4 582 660	4 524 313
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	1 977 444	1 974 506			(1 977 444)	(1 974 506)		
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770	264 100	270 048			784 835	957 818
Financement								
Remboursement de la dette à long terme	(313 731)	(313 000)	(164 642)	(160 756)			(478 373)	(473 756)
Affectations								
Activités d'immobilisations		(11 279)		(6 425)				(17 704)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957		23			67 287	117 980
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)	(120 468)	(121 393)			(353 884)	(354 486)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)	21 010	2 863			(19 865)	(17 158)
	(207 004)	(146 436)	(99 458)	(124 932)			(306 462)	(271 368)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334		(15 640)				212 694



Les 19 arrondissements de la Ville de Montréal
 Les 15 autres villes liées
 Population totale de Montréal : 1,757,366
 Population totale de l'île de Montréal : 1,999,883



© MRC/CSQ/IPP/Inc., 2017

L'organisation municipale 2018

Tel que le prescrivent la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités*, la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées sur le territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22)*, adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals.

À la suite de l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (Loi 120), à compter du 1^{er} janvier 2017, la Ville de Montréal assume le remboursement des emprunts contractés par le conseil d'agglomération de Montréal pour le financement de dépenses engagées dans l'exercice de la compétence d'agglomération relative à l'aménagement et au réaménagement du domaine public dans le secteur désigné comme le centre-ville.

À la suite de l'adoption de la *Loi augmentant l'autonomie et les pouvoirs de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (Loi 121) qui a modifié la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, l'activité de dépannage, de remorquage et de remisage des véhicules est maintenant de compétence d'agglomération.

Les compétences d'agglomération

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir

d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal. La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. La mairesse de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif.

Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- la mairesse de Montréal, qui en est la présidente;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par la mairesse;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-des-Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2% pour les 15 municipalités reconstituées.

Les compétences locales

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la *Charte de la Ville de Montréal*, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé de la mairesse de Montréal qui est, d'office, mairesse de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Le coût inhérent aux services locaux fournis sur le territoire de la Ville de Montréal est défrayé à même les revenus provenant de la taxe municipale locale acquittée par les contribuables de la Ville de Montréal. Dans certains cas, les contribuables d'un arrondissement peuvent être appelés, à la suite de décisions de leur conseil d'arrondissement, à verser une taxe d'arrondissement pour des services locaux.

Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération

- L'évaluation foncière
- Les services de police et de sécurité incendie et civile
- Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte Saint-Luc
- Le centre d'urgence 9-1-1
- La mise en oeuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile
- La cour municipale
- Le logement social
- L'aide destinée aux sans-abri
- La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci
- L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses
- L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles
- La gestion des cours d'eau municipaux
- Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales
- Le transport collectif des personnes
- La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées
- La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée
- L'accueil touristique
- Les parcs industriels
- Le Conseil des arts de Montréal
- Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (no 1229-2005 et modifications)
- La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie
- Toute autre compétence anciennement accordée à la communauté urbaine, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci

Compétences locales

- L'urbanisme
- La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité
- L'habitation
- La prévention en sécurité incendie et sécurité civile
- La collecte et le transport des matières résiduelles
- La gestion des rues locales et artérielles
- Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale
- Les équipements locaux de sport ou de loisir
- Les bibliothèques locales
- Les parcs locaux
- Le développement économique local, communautaire, culturel et social
- Le patrimoine
- La Commission des services électriques
- Les sociétés de développement commercial
- Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020
- L'organisation des élections

Information
financière
consolidée

2018

Responsabilité de la direction de la Ville à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers consolidés présentés dans ce rapport sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, le tout tel que décrit à la note 2 afférente à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés et toute l'information figurant dans le présent rapport financier annuel sont la responsabilité de la direction de la Ville. Cette dernière s'est également assurée de la cohérence entre les états financiers consolidés et toutes les autres informations divulguées dans le rapport financier annuel.

Pour évaluer certains faits et opérations, la direction de la Ville a procédé à des estimations d'après la meilleure appréciation qu'elle avait de la situation et en tenant compte de l'importance relative.

La direction de la Ville a la responsabilité de maintenir des systèmes de contrôle interne et de comptabilité appropriés qui fournissent une assurance raisonnable que les politiques de la Ville sont suivies, que ses opérations sont effectuées conformément aux lois et autorisations appropriées, que ses biens sont convenablement conservés et que les états financiers consolidés reposent sur des registres comptables fiables.

Les pouvoirs et les compétences de la Ville sont exercés, soit par le conseil d'agglomération, soit par le conseil municipal ou encore par les conseils d'arrondissement.

Les responsabilités du comité de vérification, lequel est composé de huit membres dont deux sont membres du conseil qui représentent les municipalités reconstituées et trois proviennent de l'externe, comprennent la surveillance du processus de présentation et de communication de l'information financière, ce qui englobe notamment la révision des états financiers consolidés et des autres éléments contenus dans le présent rapport financier annuel.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal et l'auditeur indépendant, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont audité les états financiers consolidés et ont présenté les rapports qui suivent.



Yves Courchesne
Trésorier



Serge Lamontagne
Directeur général

Montréal, le 11 avril 2019

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal (la « Ville »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, et les états consolidés des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires et les renseignements supplémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la Ville inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations sont décrites à la note 14 des états financiers. La direction a choisi de présenter ces informations, car elle juge qu'elles sont nécessaires en vue d'une analyse pertinente et plus approfondie des résultats des activités réalisées. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le Rapport financier annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le Rapport financier annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celle-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

État consolidé de la situation financière
 Au 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2017
ACTIFS FINANCIERS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	563 290	279 630
Placements	4	2 880 376	3 074 119
Débiteurs	5	4 773 083	4 205 775
Propriétés destinées à la revente		1 592	5 491
Prêts	6	37 587	32 830
		8 255 928	7 597 845
PASSIFS			
Emprunts temporaires	7	456 280	638 299
Créditeurs, provisions et charges à payer	8	2 024 366	1 833 979
Revenus reportés	9	318 613	162 831
Dette à long terme	10	12 342 217	11 277 665
Passif au titre des avantages sociaux futurs	11	316 864	458 916
		15 458 340	14 371 690
DETTE NETTE		(7 202 412)	(6 773 845)
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations	12	16 606 212	14 724 486
Propriétés destinées à la revente		133 716	130 583
Stocks		92 911	85 582
Autres actifs non financiers	13	161 278	268 587
		16 994 117	15 209 238
EXCÉDENT ACCUMULÉ		9 791 705	8 435 393
Obligations contractuelles et droits contractuels	18		
Actifs éventuels	19		
Passifs éventuels	20		
Événement postérieur à la date des états financiers	21		

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des résultats
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	Notes	2018	2018	2017
		Budget consolidé (1)	Réalisations	Réalisations
Revenus				
Taxes		3 451 983	3 460 181	3 322 152
Compensations tenant lieu de taxes		270 943	264 417	260 024
Quotes-parts		417 899	418 105	397 247
Transferts	15	1 315 154	1 506 828	1 496 699
Services rendus		1 728 658	1 725 422	1 068 890
Imposition de droits		212 534	318 973	265 882
Amendes et pénalités		206 628	189 033	172 814
Intérêts	16	138 388	144 364	138 084
Autres revenus		135 166	121 294	121 180
		7 877 353	8 148 617	7 242 972
Charges				
Administration générale		832 407	678 195	771 379
Sécurité publique		1 062 034	1 105 533	1 137 711
Transport		2 760 950	2 642 669	2 202 791
Hygiène du milieu		657 376	688 239	627 979
Santé et bien-être		159 993	149 178	136 835
Aménagement, urbanisme et développement		252 592	244 862	246 736
Loisirs et culture		716 846	782 920	754 303
Frais de financement		514 902	500 709	489 528
		6 957 100	6 792 305	6 367 262
Excédent de l'exercice		<u>920 253</u>	1 356 312	875 710
Excédent accumulé au début de l'exercice			8 435 393	7 559 683
Excédent accumulé à la fin de l'exercice			9 791 705	8 435 393

¹ Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette
Exercice terminé le 31 décembre 2018

(en milliers de dollars)

	<i>Notes</i>	2018	2018	2017
		Budget consolidé (1)	Réalisations	Réalisations
Excédent de l'exercice		920 253	1 356 312	875 710
Variation des immobilisations				
Acquisition	<i>12</i>	(3 106 140)	(2 911 897)	(2 523 071)
Produit de cession		4 660	29 925	32 196
Amortissement	<i>12</i>	973 587	1 016 695	937 965
Gain sur cession		(4 660)	(16 449)	(21 798)
		(2 132 553)	(1 881 726)	(1 574 708)
Variation des propriétés destinées à la revente			(3 133)	(68 203)
Variation des stocks			(7 329)	(8 872)
Variation des autres actifs non financiers			107 309	154 155
			96 847	77 080
Variation de la dette nette		(1 212 300)	(428 567)	(621 918)
Dette nette au début de l'exercice		(6 773 845)	(6 773 845)	(6 151 927)
Dette nette à la fin de l'exercice		(7 986 145)	(7 202 412)	(6 773 845)

¹ Des informations sur les données budgétaires sont fournies à la note 2aa.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 décembre 2018

		<i>(en milliers de dollars)</i>	
	<i>Note</i>	2018	2017
Activités de fonctionnement			
Excédent de l'exercice		1 356 312	875 710
Éléments sans effet sur la trésorerie			
Amortissement des immobilisations	12	1 016 695	937 965
Gain sur cession d'immobilisations		(16 449)	(21 798)
		2 356 558	1 791 877
Variation des éléments hors caisse			
Débiteurs		(567 308)	(542 663)
Propriétés destinées à la revente		766	(60 176)
Prêts		(4 757)	(3 700)
Créditeurs, provisions et charges à payer (1)		94 208	10 509
Revenus reportés		155 782	(55 689)
Passif au titre des avantages sociaux futurs		(142 052)	48 101
Stocks		(7 329)	(8 872)
Autres actifs non financiers		107 309	154 155
		1 993 177	1 333 542
Activités d'investissement en immobilisations			
Acquisition d'immobilisations (1)		(2 815 718)	(2 447 833)
Produit de cession d'immobilisations		29 925	32 196
		(2 785 793)	(2 415 637)
Autres activités d'investissement			
Acquisition de placements		(562 448)	(569 173)
Produit de cession de placements		756 191	969 461
		193 743	400 288
Activités de financement			
Produit des emprunts		2 110 169	1 403 129
Remboursement de la dette à long terme déduction faite des refinancements		(847 473)	(928 049)
Rachat d'obligations par refinancement		(198 144)	(89 167)
Variation nette des emprunts temporaires		(182 019)	260 172
		882 533	646 085
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		283 660	(35 722)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		279 630	315 352
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		563 290	279 630

¹ Le coût des immobilisations impayées au 31 décembre 2018 est établi à 606,1 M\$ (509,9 M\$ en 2017). La variation de ce coût entre 2018 et 2017 est retranchée des créditeurs, provisions et charges à payer ainsi que des acquisitions puisqu'elle n'a pas d'incidence sur les flux de trésorerie.

Les annexes, notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Informations sectorielles
Au 31 décembre 2018

ANNEXE 1– SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total
ACTIFS FINANCIERS				Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	480 333	82 957		563 290
Placements	2 265 385	614 991		2 880 376
Débiteurs	2 925 473	2 860 018	(1 012 408)	4 773 083
Propriétés destinées à la revente	1 592			1 592
Prêts	37 386	828	(627)	37 587
	5 710 169	3 558 794	(1 013 035)	8 255 928
PASSIFS				
Emprunts temporaires		456 280		456 280
Créditeurs, provisions et charges à payer	1 668 213	443 768	(87 615)	2 024 366
Revenus reportés	311 275	19 338	(12 000)	318 613
Dettes à long terme	9 221 042	4 046 595	(925 420)	12 342 217
Passif au titre des avantages sociaux futurs	304 546	12 318		316 864
	11 505 076	4 978 299	(1 025 035)	15 458 340
DETTE NETTE	(5 794 907)	(1 419 505)	12 000	(7 202 412)
ACTIFS NON FINANCIERS				
Immobilisations	10 868 497	5 737 715		16 606 212
Propriétés destinées à la revente	120 839	12 877		133 716
Stocks	50 276	42 635		92 911
Autres actifs non financiers	50 044	123 234	(12 000)	161 278
	11 089 656	5 916 461	(12 000)	16 994 117
EXCÉDENT ACCUMULÉ				
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement non affecté	215 822	(3 897)		211 925
Excédent des activités de fonctionnement affecté	377 047	65 503		442 550
Réserves financières et fonds réservés	82 643	156 654		239 297
Déficit des activités d'immobilisations	(251 026)	(302 928)	(34 267)	(588 221)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 184 066)	(109 975)	61 263	(1 232 778)
Investissement net dans les immobilisations	6 054 329	4 691 599	(26 996)	10 718 932
	5 294 749	4 496 956		9 791 705

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2018

ANNEXE 2 – RÉSULTATS DÉTAILLÉS CONSOLIDÉS PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total
Revenus				Total
Fonctionnement				
Taxes	3 482 078		(21 897)	3 460 181
Compensations tenant lieu de taxes	264 417			264 417
Quotes-parts	418 105			418 105
Transferts	283 068	136 948	(49 796)	370 220
Services rendus	313 510	1 502 972	(91 060)	1 725 422
Imposition de droits	318 973			318 973
Amendes et pénalités	189 033			189 033
Intérêts	160 802	11 259	(27 697)	144 364
Autres revenus	46 420	55 754	(2 000)	100 174
	5 476 406	1 706 933	(192 450)	6 990 889
Immobilisations				
Transferts	191 429	945 179		1 136 608
Contributions des promoteurs	7 386			7 386
Autres revenus	7 752	5 982		13 734
	206 567	951 161		1 157 728
	5 682 973	2 658 094	(192 450)	8 148 617
Charges				
Administration générale	688 166		(9 971)	678 195
Sécurité publique	1 105 533			1 105 533
Transport	1 281 919	1 462 209	(101 459)	2 642 669
Hygiène du milieu	689 056		(817)	688 239
Santé et bien-être	96 557	64 563	(11 942)	149 178
Aménagement, urbanisme et développement	240 417	11 523	(7 078)	244 862
Loisirs et culture	752 348	64 058	(33 486)	782 920
Frais de financement	397 165	131 241	(27 697)	500 709
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	6 792 305
Excédent de l'exercice	431 812	924 500		1 356 312

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2018

ANNEXE 3 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	
Excédent de l'exercice	920 253	431 812	924 500		1 356 312	875 710
Moins: revenus des activités d'immobilisations	(967 731)	(206 567)	(951 161)		(1 157 728)	(939 218)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales de l'exercice	(47 478)	225 245	(26 661)		198 584	(63 508)
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Produit de cession	4 660	29 863	62		29 925	32 196
Amortissement	973 587	726 848	289 847		1 016 695	937 965
(Gain) perte sur cession	(4 660)	(24 138)	7 689		(16 449)	(21 798)
	973 587	732 573	297 598		1 030 171	948 363
Financement						
Remboursement de la dette à long terme	(572 904)	(473 756)	(81 430)	(181)	(555 367)	(539 025)
Affectations (note 14)						
Activités d'immobilisations	(50 250)	(17 704)	(42 554)		(60 258)	(50 924)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 980			117 980	143 322
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)	(354 486)	(142 270)		(496 756)	(325 455)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(25 883)	(17 158)	(13 545)	181	(30 522)	30 702
	(362 730)	(271 368)	(198 369)	181	(469 556)	(202 355)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(9 525)	212 694	(8 862)		203 832	143 475

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2018

ANNEXE 4 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018				2017	
	Budget consolidé	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total	
Revenus des activités d'immobilisations	967 731	206 567	951 161		1 157 728	939 218
Conciliation à des fins fiscales						
Immobilisations						
Acquisition						
Administration générale	(147 000)	(103 581)			(103 581)	(109 971)
Sécurité publique	(61 100)	(58 918)			(58 918)	(41 339)
Transport	(1 667 740)	(537 582)	(1 137 852)		(1 675 434)	(1 553 262)
Hygiène du milieu	(594 100)	(513 545)			(513 545)	(378 227)
Santé et bien-être	(75 000)	(25 892)	(52 523)		(78 415)	(53 720)
Aménagement, urbanisme et développement	(96 900)	(66 845)	(6)		(66 851)	(52 736)
Loisirs et culture	(464 300)	(415 138)	(15)		(415 153)	(333 816)
	(3 106 140)	(1 721 501)	(1 190 396)		(2 911 897)	(2 523 071)
Financement						
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 697 459	918 781	314 197	26 996	1 259 974	783 860
Affectations (note 14)						
Activités de fonctionnement	50 250	17 704	42 554		60 258	50 924
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150			10 150	24 116
Réserves financières et fonds réservés	390 700	426 443			426 443	343 716
	440 950	454 297	42 554		496 851	418 756
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(141 856)	117 516	26 996	2 656	(381 237)

Informations sectorielles

Exercice terminé le 31 décembre 2018

ANNEXE 5 – CHARGES PAR OBJET CONSOLIDÉES PAR ORGANISME

(en milliers de dollars)

	2018			2017
	Administration municipale	Organismes contrôlés	Éliminations	Total
Rémunération				Total
Élus	9 845	200		10 045
Employés	1 774 830	739 914	(8 499)	2 506 245
Charges sociales				
Élus	4 907	36		4 943
Employés	575 752	86 619		662 371
Transport et communication	34 933	158 630		193 563
Services professionnels, techniques et autres				
Honoraires professionnels	57 822	21 257		79 079
Achats de services techniques	332 248	45 004	(16 468)	360 784
Autres	4 830	18 774		23 604
Location, entretien et réparation				
Location	92 756	18 376	(19 855)	91 277
Entretien et réparation	78 386	39 605	(28)	117 963
Biens durables				
Travaux de construction	24 134			24 134
Autres biens durables	7 929	49		7 978
Biens non durables				
Fourniture de services publics	84 125	15 562	(4 560)	95 127
Autres biens non durables	154 837	80 577	(6 265)	229 149
Frais de financement				
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :				
La municipalité	304 529	38 215		342 744
Gouvernement du Québec et ses entreprises	44 913	85 523		130 436
Autres tiers	46 679		(27 697)	18 982
Autres frais de financement	1 044	7 503		8 547
Contributions à des organismes				
Organismes municipaux				
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	39 328			39 328
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain	551 450			551 450
Autres	49 176		(48 966)	210
Organismes gouvernementaux				
Agence métropolitaine de transport				26 020
Autres	15 492			15 492
Autres organismes	136 630	14 892	(830)	150 692
Amortissement des immobilisations	726 848	289 847		1 016 695
Autres objets				
Créances douteuses ou irrécouvrables	23 464	214		23 678
Autres	74 274	72 797	(59 282)	87 789
	5 251 161	1 733 594	(192 450)	6 792 305
				6 367 262

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2018

1. STATUT

La Ville de Montréal (la Ville) est un organisme municipal constitué le 1^{er} janvier 2002, en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (la Charte de la Ville de Montréal) (RLRQ, chapitre C-11.4).

Le 1^{er} janvier 2006, à la suite des résultats du scrutin référendaire tenu en 2004 en vertu de la *Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités* (L.Q. 2003, chapitre 14), les anciennes municipalités de Baie-d'Urfé, de Beaconsfield, de Côte-Saint-Luc, de Dollard-Des-Ormeaux, de Dorval, de Hampstead, de Kirkland, de L'Île-Dorval, de Montréal-Est, de Montréal-Ouest, de Mont-Royal, de Pointe-Claire, de Sainte-Anne-de-Bellevue, du Village de Senneville et de Westmount ont été reconstituées, créant ainsi une Ville de Montréal résiduaire de 19 arrondissements, laquelle regroupe 88 % de la population totale de l'île de Montréal. Conformément aux dispositions de cette loi, toutes les municipalités situées sur l'île de Montréal demeurent toutefois liées les unes aux autres et forment une agglomération correspondant au territoire de la Ville de Montréal tel qu'il existait au 31 décembre 2005.

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret numéro 1229-2005) et ses modifications, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, la Ville de Montréal résiduaire constitue la municipalité centrale chargée d'exercer, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération.

L'agglomération est sous l'autorité du conseil d'agglomération de la Ville, instance politique et décisionnelle, investie des pouvoirs décisionnels relatifs à l'exercice des compétences d'agglomération. Le conseil d'agglomération est un organe délibérant de la municipalité centrale, distinct du conseil de la Ville visé par l'article 14 de la Charte de la Ville de Montréal. Il est formé de représentants de chacune des municipalités liées; le nombre de représentants de chacune des municipalités est établi de façon proportionnelle à l'importance relative de leur population respective.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ils contiennent certaines informations financières établies à des fins fiscales présentées à la note 14.

Dans les informations sectorielles et les notes et tableaux complémentaires, l'expression « Ville » désigne l'entité formée par la Ville de Montréal et les organismes qu'elle contrôle et l'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de l'administration municipale et des organismes qu'elle contrôle. Ces organismes sont : la Société de transport de Montréal (la STM), la Société d'habitation et de développement de Montréal (la SHDM), le Technoparc Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Conseil des arts de Montréal, l'Office de consultation publique de Montréal, Anjou 80, la Société en commandite Stationnement de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal et BIXI Montréal. Les transactions interorganismes et les soldes réciproques sont éliminés.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction formule des hypothèses et procède à des estimations qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des revenus, des charges, des actifs, des passifs, des droits contractuels, des obligations contractuelles, des actifs éventuels et des passifs éventuels. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent : la provision pour créances douteuses sur les débiteurs, la valeur de réalisation nette des propriétés destinées à la revente, la durée de vie utile estimative des immobilisations, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux, du passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, du passif environnemental, des contestations d'évaluation et des réclamations en justice, des revenus relatifs aux services rendus par la STM à l'Autorité régionale de transport métropolitain (l'ARTM) et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et du passif au titre des avantages sociaux futurs.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements très liquides qui viennent à échéance dans les 3 mois suivant la date d'acquisition.

d) Placements

Les placements temporaires sont présentés au moindre du coût et de leur juste valeur.

Les autres placements sont présentés au coût et sont dévalués lorsque survient une baisse de valeur durable. L'escompte ou la prime relatifs aux placements sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire jusqu'à l'échéance. L'utilisation des sommes accumulées au fonds d'amortissement est restreinte aux remboursements d'emprunts à long terme ne comportant pas de remboursement annuel.

e) Propriétés destinées à la revente

Les propriétés destinées à la revente sont comptabilisées au moindre du coût et de leur valeur de réalisation nette. La portion de ces propriétés destinées à être vendues au cours de l'exercice subséquent est présentée dans les actifs financiers.

f) Prêts

Les prêts sont présentés au moindre du coût et de leur valeur de recouvrement nette. Les prêts assortis de conditions avantageuses importantes sont présentés à la valeur nominale actualisée pour tenir compte de la valeur de l'élément subvention. Cet élément est constaté à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel le prêt est consenti. L'écart d'actualisation est amorti sur la durée des prêts selon la méthode de l'intérêt réel.

g) Provision pour contestations d'évaluation

La provision pour contestations d'évaluation représente une estimation des remboursements, comprenant le capital et les intérêts, pouvant résulter de jugements relatifs à des contestations d'évaluation foncière ou de valeur locative et à des contestations de codification prévues en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Revenus reportés

Les primes à l'émission de titres sont amorties sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les montants perçus à l'égard de l'acquisition et de l'aménagement des parcs et terrains de jeux et pour le Fonds de développement du logement social sont constatés à l'état consolidé des résultats lors de l'acquisition d'immeubles destinés à ces fins ou lors de la réalisation des travaux qui y sont reliés.

i) Actifs non financiers

La Ville comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent normalement servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs. Ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement de ses passifs, à moins d'être vendus.

j) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Infrastructures	10 à 40 ans
Réseau du métro	20 à 100 ans
Voitures de métro	40 et 60 ans
Bâtiments	20 à 40 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Véhicules	5 à 25 ans
Ameublements et équipement de bureau	5 à 10 ans
Machinerie, outillage et équipement	5 à 25 ans
Autres	20 à 25 ans

Les immobilisations en cours de réalisation ne sont amorties qu'à compter du moment où elles sont utilisées pour la production de biens ou la prestation de services.

Les terrains servant d'assises de rues, acquis autrement que par un contrat d'acquisition, sont comptabilisés à une valeur symbolique de 1 \$. Les autres terrains sont comptabilisés au coût. Dans le cas où le coût n'a pu être déterminé, il a fait l'objet d'estimations.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel la dépréciation est déterminée. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet d'une reprise par la suite.

k) Stocks

Les stocks sont comptabilisés au moindre du coût, établi selon la méthode du coût moyen, et de la valeur de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Autres actifs non financiers

Les frais d'émission de titres sont amortis sur la durée des emprunts selon la méthode de l'amortissement linéaire.

m) Revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes

À l'exception des revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules, les revenus de taxes et de compensations tenant lieu de taxes sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice pour lequel ils sont exigibles. Les revenus de la taxe sur l'immatriculation des véhicules sont constatés sur une période de douze mois à compter de la date de leur encaissement.

n) Revenus de quotes-parts

Les charges de l'administration municipale reliées à l'exercice des compétences d'agglomération sont partagées entre les villes liées au moyen de quotes-parts. Ces quotes-parts sont inscrites à titre de revenus à l'état consolidé des résultats de l'exercice au cours duquel elles sont exigibles.

o) Revenus de transferts

Les revenus de transferts sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ils ont été autorisés par le cédant et durant lequel les critères d'admissibilité, s'il en est, sont atteints, sauf si les stipulations dont sont assortis les transferts créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est inscrit dans les revenus reportés et est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont respectées.

Compte tenu de l'historique de paiement des gouvernements cédants, la Ville considère que les revenus de transferts sont autorisés par ceux-ci à partir du moment où les ententes qui les sous-tendent sont signées.

p) Services rendus

Les services rendus comprennent notamment la rémunération de la STM provenant de l'ARTM à l'égard de la prestation du service de transport collectif. Conformément aux modalités de l'entente intervenue entre les parties échéant le 31 décembre 2019, ces revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les autres services rendus sont constatés à titre de revenus lorsque les services sont rendus, qu'ils donnent lieu à une créance et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

q) Revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités, d'intérêts et autres revenus

Les revenus d'imposition de droits, d'amendes et pénalités et les autres revenus sont constatés à l'état consolidé des résultats dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent, qu'une estimation raisonnable des montants est possible et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés. Les revenus d'imposition de droits incluent les droits de mutation immobilière; ceux-ci sont constatés à la date de l'inscription du transfert par l'officier de la publicité des droits. Les amendes et pénalités se rapportant à l'année visée sont constatées lors de l'émission des contraventions.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

r) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

- Régimes à prestations déterminées

Le passif relatif à ces régimes reflète l'écart, à la fin de l'exercice, entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs des régimes, net des gains et pertes actuariels non amortis et de la provision pour moins-value. L'évaluation actuarielle de l'actif ou du passif est établie selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service avec projection des salaires. Elle est aussi basée sur des hypothèses actuarielles qui incorporent la meilleure estimation de la direction liée, entre autres, aux taux d'actualisation, aux taux de rendement prévus des actifs des régimes et aux taux de croissance des salaires et des coûts des soins de santé.

Les actifs des régimes sont évalués selon une valeur liée au marché établie sur une période n'excédant pas quatre ans.

Le coût des services passés, lié aux modifications des régimes, est constaté dans l'exercice au cours duquel les modifications sont apportées.

Les gains et pertes actuariels, résultant de l'écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs des régimes ou découlant des modifications des hypothèses actuarielles, sont reportés puis amortis sur la durée de service moyenne restante des employés actifs. Au 31 décembre 2018, cette durée de service moyenne restante pondérée est de 13 ans.

La charge de ces régimes est établie selon la méthode de la comptabilisation d'exercice de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Le coût des services passés, l'amortissement des gains et pertes actuariels, la charge d'intérêt résultant de l'écart entre les intérêts débiteurs sur l'obligation et le rendement prévu des actifs des régimes ainsi que la variation de la provision pour moins-value constituent les autres composantes de la charge des régimes à prestations déterminées.

- Régimes à cotisations déterminées et régimes de retraite des élus municipaux

La charge de retraite de ces régimes est constatée au moment où les cotisations sont dues.

s) Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides

La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides qu'elle a exploitées. Le passif provisionné correspond à la valeur actualisée des charges estimatives prévues liées au recouvrement final du site ainsi qu'au contrôle et à l'entretien des systèmes de captage et de traitement des biogaz et des produits de lixiviation jusqu'en 2062. Ces charges sont présentées au net des redevances découlant de la valorisation des biogaz.

Les hypothèses relatives au calcul de ces coûts sont révisées périodiquement pour tenir compte des progrès dans la gestion des décharges contrôlées de déchets solides.

t) Passif environnemental

La Ville comptabilise un passif au titre de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, que la Ville est directement responsable ou qu'elle accepte la responsabilité, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause basée sur les flux de trésorerie actualisés présentés, le cas échéant, au net des revenus de transferts.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Passifs éventuels

Les passifs éventuels sont constatés à l'état consolidé de la situation financière lorsqu'il est probable qu'un événement futur viendra confirmer l'existence d'un passif à la date des états financiers consolidés et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie.

v) Contribution à des organismes

Les contributions à des organismes sont constatées à titre de charge à l'état consolidé des résultats dans l'exercice où le paiement de transfert est autorisé et où le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité, le cas échéant.

w) Conversion de devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux cours en vigueur à la date des transactions.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière et le gain ou la perte de change est constaté immédiatement à l'état consolidé des résultats.

x) Instruments financiers dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque de change et le risque de taux d'intérêt auxquels l'expose sa dette à long terme et applique la comptabilité de couverture pour ses relations de couverture admissibles. Lors de leur mise en place, les relations de couverture de devises doivent faire l'objet d'une documentation détaillée telle que requise par la norme SP 2600 *Conversion des devises* et la Ville doit s'attendre à ce que les relations soient efficaces pour gérer les risques consignés. Par la suite, sur une base annuelle, les relations de couverture en place sont évaluées afin d'établir qu'elles sont demeurées efficaces et qu'il est prévu qu'elles le demeurent. L'efficacité d'une relation de couverture est généralement évaluée en analysant la concordance des principaux termes de swap et de la dette couverte. Elle n'utilise pas d'instruments financiers à des fins de transaction ou de spéculation.

La Ville utilise des contrats de swaps de devises dans le cadre de la gestion du risque associé aux emprunts libellés en devises étrangères. La valeur des swaps de devises est déterminée en appliquant la variation entre les taux de change stipulés aux contrats des swaps et les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière aux montants des notionnels des swaps. Ceux qui constituent des actifs financiers sont retranchés de la dette à long terme, ceux qui constituent des passifs financiers y sont ajoutés. Les gains et les pertes liés à ces dérivés sont constatés dans la même période que les gains et les pertes de change rattachés à la dette correspondante et sont portés en réduction de ces derniers.

De plus, la Ville utilise des contrats de swaps de taux d'intérêt dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt lié à sa dette. Ces contrats donnent lieu à des échanges d'intérêt qui sont comptabilisés à titre d'ajustement des frais de financement de l'année. Les montants à payer à des contreparties ou à recevoir de contreparties sont pris en compte à titre d'ajustement des intérêts courus sur la dette correspondante, autrement la valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt n'est pas comptabilisée à l'état consolidé de la situation financière.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Compétences d'agglomération

En vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), l'administration municipale exerce, en plus de ses compétences de nature locale, les compétences d'agglomération sur l'ensemble du territoire formé par les municipalités liées. Les compétences portant sur l'évaluation foncière, le transport collectif des personnes, certaines fonctions relatives aux voies de circulation constituant le réseau artériel, l'alimentation en eau et l'assainissement des eaux, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles, les cours d'eau et lacs municipaux, les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants (sauf le territoire de la municipalité de Côte-Saint-Luc), la cour municipale, le logement social et l'aide destinée aux sans-abri et certains éléments de développement économique constituent les principales compétences d'agglomération. La ventilation de l'excédent consolidé des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales, par type de compétences, est donnée aux tableaux complémentaires 1 et 2.

z) Sectorisation et présentation des résultats

La situation financière de la Ville, ses résultats, ses excédents (déficits) des activités de fonctionnement et d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice ainsi que ses charges par objet sont ventilés entre les deux secteurs suivants : l'administration municipale et les organismes contrôlés.

Les charges sont réparties entre les fonctions suivantes :

- la fonction « administration générale » comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipale. Les charges sont liées notamment au fonctionnement du conseil, à l'application de la loi et à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction « sécurité publique » comprend les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les charges relatives au contrôle, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction « transport » comprend l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers ainsi qu'au transport des personnes et des marchandises;
- la fonction « hygiène du milieu » comprend les charges relatives à l'eau et aux égouts, à la gestion des matières résiduelles et à la protection de l'environnement;
- la fonction « santé et bien-être » comprend l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes incluant le logement social et la sécurité du revenu;
- la fonction « aménagement, urbanisme et développement » comprend l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement ou du plan d'urbanisme, ainsi que les charges liées à l'élaboration des programmes de développement économique de la Ville;
- la fonction « loisirs et culture » comprend l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes de loisirs et de culture;
- la fonction « frais de financement » regroupe les intérêts et autres frais relatifs au financement.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

aa) Données budgétaires

L'état consolidé des résultats et l'état consolidé de la variation de la dette nette comportent une comparaison des données réelles avec les données budgétaires consolidées.

À l'état consolidé des résultats, les données budgétaires sont constituées du budget adopté par le conseil municipal et le conseil d'agglomération en janvier 2018 ainsi que des budgets adoptés par les principaux organismes contrôlés. Elles tiennent aussi compte d'ajustements apportés afin de se conformer aux Normes comptables du secteur public et d'éliminations d'opérations réciproques. Une conciliation des budgets des activités de fonctionnement déposés et du budget présenté à l'état consolidé des résultats est montrée au tableau 5.

À l'état consolidé de la variation de la dette nette, les données budgétaires relatives à l'acquisition des immobilisations proviennent de la combinaison du budget d'immobilisations de l'administration municipale adopté en février 2018 par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que des budgets d'immobilisations adoptés par les principaux organismes contrôlés.

Une comparaison des données réelles avec les données budgétaires non consolidées est également présentée dans les tableaux établis à des fins fiscales.

3. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

Le 1^{er} janvier 2018, la Ville a choisi d'appliquer de façon prospective les nouvelles normes comptables suivantes : SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités*, SP 3210, *Actifs*, SP 3320, *Actifs éventuels* et SP 3380, *Droits contractuels*.

La norme SP 2200, *Information relative aux apparentés* définit ce qu'est un apparenté et établit les informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés. De façon générale, les apparentés comprennent les entités comprises dans le périmètre de consolidation ainsi que les principaux dirigeants de ces entités et leurs proches parents. Ils comprennent également les entités dans lesquelles les principaux dirigeants et leurs proches parents ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le cas échéant, les informations à fournir concernent les opérations entre apparentés qui ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées et qui ont, ou pourraient avoir, une incidence financière importante sur les états financiers consolidés. Les dirigeants de la Ville comprennent la mairesse, les autres membres du comité exécutif, le directeur général et les directeurs généraux adjoints de l'administration municipale ainsi que leurs équivalents dans les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3420, *Opérations interentités* établit des normes de comptabilisation et de présentation des opérations conclues entre des entités comprises dans le périmètre de consolidation.

La norme SP 3210, *Actifs* fournit des indications sur l'application de la définition des actifs et sur les informations à fournir à l'égard des grandes catégories d'actifs non constatés.

La norme SP 3320, *Actifs éventuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels, s'il est jugé probable que l'évènement futur déterminant se produira.

La norme SP 3380, *Droits contractuels* définit et établit les normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels notamment quant à leur ampleur et à leur échéancier.

Des informations à l'égard des obligations contractuelles, des droits contractuels et des actifs éventuels sont données dans les notes 18 et 19. L'application des normes SP 2200, *Information relative aux apparentés*, SP 3420, *Opérations interentités* et SP 3210, *Actifs* ne nécessite aucune divulgation additionnelle.

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (en milliers de dollars)

	2018			2017
	Fonds d'amortissement	Autres	Total	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Trésorerie		558 190	558 190	254 902
Équivalents de trésorerie		5 100	5 100	24 728
		563 290	563 290	279 630
Placements				
Dépôts à terme et autres titres	103 342	37 720	141 062	193 775
Obligations et débetures	2 463 401	275 913	2 739 314	2 880 344
	2 566 743	313 633	2 880 376	3 074 119

Les équivalents de trésorerie sont constitués essentiellement de billets, d'acceptations bancaires et de certificats de dépôts. Ils portent intérêt au taux de 2,1 % (variant de 1,14 % à 1,28 % en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des placements s'établit à 2 913,3 M\$ (3 143,5 M\$ en 2017).

Au 31 décembre 2017, les placements du fonds d'amortissement et les autres placements se chiffraient respectivement à 2 527,7 M\$ et à 546,4 M\$.

Les obligations et débetures détenues par la Ville se composent essentiellement de titres émis par des gouvernements et leurs organismes, des municipalités, des commissions scolaires, des cégeps et des établissements de la santé et des services sociaux. Elles comprennent notamment des obligations et des débetures émises par la Ville de Montréal et la STM qui s'élèvent à 700,0 M\$ (676,3 M\$ en 2017).

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2018

4. TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (suite) (en milliers de dollars)

Les échéances des placements détenus par la Ville s'établissent comme suit :

	Dépôts à terme et autres titres	Obligations et débitures	Total	Taux d'intérêt nominal pondéré
31 décembre 2018				
2019	141 062	385 925	526 987	3,78 %
2020		417 462	417 462	2,85 %
2021		191 149	191 149	4,09 %
2022		135 342	135 342	2,91 %
2023		191 895	191 895	3,29 %
1 à 5 ans	141 062	1 321 773	1 462 835	3,41 %
6 à 10 ans		976 515	976 515	3,42 %
11 à 15 ans		237 121	237 121	3,68 %
16 à 20 ans		181 010	181 010	3,62 %
Plus de 20 ans		22 895	22 895	4,10 %
	141 062	2 739 314	2 880 376	
31 décembre 2017				
2018	169 772	334 530	504 302	2,06 %
2019	24 003	352 299	376 302	3,81 %
2020		424 244	424 244	2,48 %
2021		190 743	190 743	4,00 %
2022		136 717	136 717	2,85 %
1 à 5 ans	193 775	1 438 533	1 632 308	2,87 %
6 à 10 ans		988 290	988 290	3,44 %
11 à 15 ans		225 757	225 757	3,63 %
16 à 20 ans		204 367	204 367	3,67 %
Plus de 20 ans		23 397	23 397	4,10 %
	193 775	2 880 344	3 074 119	

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

5. DÉBITEURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Taxes	119 208	108 074
Gouvernement du Canada et ses entreprises	256 620	294 554
Gouvernement du Québec et ses entreprises	3 970 088	3 397 847
Organismes municipaux	57 694	37 264
Services rendus et autres	369 473	368 036
	4 773 083	4 205 775

Une provision pour créances douteuses de 128,5 M\$ (123,6 M\$ en 2017) a été déduite des débiteurs.

	2018	2017
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263

La juste valeur des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme s'établit à 2 912,1 M\$ (2 635,1 M\$ en 2017).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

5. DÉBITEURS (suite)
(en milliers de dollars)

Les encaissements des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme, dont les modalités sont déterminées au 31 décembre 2018, s'établissent comme suit :

		Encaissements	Taux d'intérêt	Refinancement
			nominal pondéré	
31 décembre 2018				
	2019	334 482	3,63 %	14 590
	2020	296 647	3,41 %	4 249
	2021	255 019	3,31 %	21 565
	2022	224 618	3,29 %	13 656
	2023	188 572	3,26 %	62 504
	1 à 5 ans	1 299 338	3,41 %	116 564
	6 à 10 ans	359 742	3,03 %	460 697
	11 à 15 ans	140 343	2,74 %	403 364
	16 à 20 ans	54 109	2,90 %	28 677
		1 853 532	3,27 %	1 009 302
31 décembre 2017				
	2018	293 698	3,88 %	41 324
	2019	291 189	3,76 %	14 880
	2020	254 996	3,54 %	4 539
	2021	213 803	3,45 %	21 856
	2022	183 812	3,43 %	13 946
	1 à 5 ans	1 237 498	3,64 %	96 545
	6 à 10 ans	444 077	3,19 %	280 269
	11 à 15 ans	113 817	2,78 %	280 628
	16 à 20 ans	40 750	2,79 %	41 679
		1 836 142	3,46 %	699 121

Notes et tableaux complémentaires

31 décembre 2018

6. PRÊTS (en milliers de dollars)

	2018	2017
Prêts aux PME MTL	29 080	24 531
Prêts à un office municipal d'habitation	5 376	5 079
Soldes de prix de vente et autres prêts	3 131	3 220
	37 587	32 830

Les prêts aux PME MTL, échéant en 2021, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,7 M\$ (3,3 M\$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Les prêts à un office municipal d'habitation, échéant de 2020 à 2033, ne portent pas intérêt. Un montant de 2,3 M\$ (2,5 M\$ en 2017) a été déduit de la valeur de ces prêts afin de les présenter à leur valeur nominale actualisée.

Au 31 décembre 2018, aucune provision pour moins-value n'a été constatée (aucune en 2017).

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Ville dispose de leviers pour ses besoins de liquidités à court terme qui totalisent 2 081,3 M\$ au 31 décembre 2018 (2 056,0 M\$ en 2017).

De ce montant, une somme de 1 762,2 M\$ (750,0 M\$ en vertu d'une limite relative à la STM et 1 012,2 M\$ en vertu de la Charte de la Ville de Montréal qui autorise, à ce titre, jusqu'à 20 % des crédits budgétaires) peut être empruntée, en tout ou en partie, au moyen de billets, acceptations bancaires ou autres titres pouvant être négociés auprès des banques à charte ou sur le marché libre des emprunts à court terme. Au 31 décembre 2018, la valeur nominale des émissions en papier commercial totalise 389,8 M\$ (603,3 M\$ en 2017) et le taux moyen sur ces emprunts temporaires est de 2,17 % (1,32 % en 2017).

La Ville dispose également de marges de crédit à demande auprès de différentes institutions bancaires totalisant 319,1 M\$. Au 31 décembre 2018, les marges de crédit utilisées se chiffrent à 66,5 M\$ (35,0 M\$ en 2017) et portent intérêt à un taux moyen de 2,39 % (1,68 % en 2017).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

8. CRÉDITEURS, PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fournisseurs	708 693	593 272
Rémunération et charges sociales	567 554	556 818
Dépôts et retenues de garantie	230 631	207 274
Intérêts courus sur la dette à long terme	88 398	84 301
Provisions		
Passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides (1)	83 907	64 926
Passif environnemental (2)	99 367	76 806
Contestations d'évaluation	39 153	32 292
Autres	89 747	108 774
Gouvernement du Québec et ses entreprises (3)	54 469	50 643
Autres	62 447	58 873
	2 024 366	1 833 979

¹ La Ville comptabilise un passif au titre des coûts de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides. Les charges totales estimatives non actualisées se chiffrent à 153,2 M\$ (115,4 M\$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017).

² La Ville comptabilise un passif environnemental à l'égard de l'assainissement des sites contaminés. Ce passif, basé sur les informations connues à ce jour, englobe les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement. Ces coûts comprennent ceux associés aux activités de fonctionnement ainsi que ceux reliés à la construction d'infrastructures utilisées uniquement dans le cadre de l'assainissement des sites. Lorsque la période de réalisation des travaux d'assainissement a pu être établie, la Ville en actualise les coûts. Au 31 décembre 2018, le passif relatif aux sites dont les coûts d'assainissement ont été actualisés s'élève à 76,9 M\$ (58,2 M\$ en 2017), les charges totales estimatives non actualisées, dont la réalisation prévue s'échelonne jusqu'en 2044, se chiffrent à 100,5 M\$ (80,1 M\$ en 2017) et le taux d'actualisation utilisé est de 3,5 % (4,0 % en 2017). Le passif relié aux sites pour lesquels la période de réalisation des travaux n'a pu être établie est de 22,5 M\$ (18,6 M\$ en 2017). Les recouvrements éventuels de coûts reliés à des transferts gouvernementaux et à la facturation à des partenaires impliqués dans l'assainissement des sites, s'ils sont confirmés et qu'ils satisfont à tous les critères de comptabilisation, sont portés en réduction du passif. Des recouvrements de 9,8 M\$ (9,8 M\$ 2017) ont réduit la provision au 31 décembre 2018.

³ En 2017, le Gouvernement du Québec et la Société nationale du cheval de course ont cédé à la Ville certains lots d'un emplacement connu sous le nom de l'Hippodrome de Montréal. Cette cession fut faite sans contrepartie monétaire immédiate mais en considération du partage, entre la Ville et le Gouvernement, du prix de vente de ces terrains. Au 31 décembre 2018, le montant payable au Gouvernement du Québec comptabilisé aux livres de la Ville est estimé à 39,7 M\$ (38,1 M\$ en 2017).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

9. REVENUS REPORTÉS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts	160 972	8 565
Primes à l'émission de titres	62 651	70 228
Acquisition et aménagement de parcs et de terrains de jeux	34 795	35 252
Taxe sur l'immatriculation des véhicules	16 185	16 002
Fonds de développement du logement social	18 198	11 996
Autres	25 812	20 788
	318 613	162 831

10. DETTE À LONG TERME
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Obligations et emprunts bancaires (1)	12 224 323	11 164 064
Emprunts à terme et hypothèques immobilières (2)	90 645	96 962
Autres dettes à long terme	27 249	16 639
	12 342 217	11 277 665

¹ Comprend la dette à long terme reliée au remboursement de l'obligation nette des régimes de retraite qui se chiffre à 1 294,9 M\$ (1 294,9 M\$ en 2017).

² Les hypothèques immobilières, au montant de 11,1 M\$ (14,9 M\$ en 2017), sont garanties par des propriétés d'une valeur comptable de 33,3 M\$ (33,7 M\$ en 2017).

En 2017, la SHDM a obtenu un financement par prêt à terme de 100 M\$, relatif à un projet immobilier, qui sera disponible à compter du 7 janvier 2019. La Société prévoit utiliser ce financement lorsque les travaux de construction seront complétés.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Le recouvrement de la dette à long terme aux fins de son remboursement se répartit de la façon suivante :

	2018	2017
À la charge des contribuables		
De la municipalité centrale	4 276 154	3 961 344
De l'agglomération	2 281 092	1 921 305
Sommes accumulées au fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme		
Gouvernement du Québec et ses entreprises	2 862 834	2 535 263
À recouvrer de tiers par l'entremise de redevances	355 394	332 053
	12 342 217	11 277 665

La Ville utilise des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt pour des emprunts totalisant 183,5 M\$ (185,9 M\$ en 2017). Les passifs financiers associés à ces swaps sont compris dans le montant de la dette à long terme.

En considérant ces swaps, la totalité des emprunts de la Ville portent intérêt à taux fixe. Au 31 décembre 2018, tous les emprunts contractés en devises font l'objet d'une couverture.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

10. DETTE À LONG TERME (suite)
(en milliers de dollars)

Les versements estimatifs sur la dette à long terme s'établissent comme suit :

Années	2018			2017		
	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net	Dollars canadiens (1)	À refinancer	Montant net
2018				1 052 875	307 212	745 663
2019	1 301 788	242 780	1 059 008	1 240 514	242 791	997 723
2020	587 777	88 011	499 766	532 228	88 012	444 216
2021	964 097	297 167	666 930	909 954	297 168	612 786
2022	748 637	461 023	287 614	617 223	381 023	236 200
2023	1 319 772	507 072	812 700			
1 à 5 ans	4 922 071	1 596 053	3 326 018	4 352 794	1 316 206	3 036 588
6 à 10 ans	4 261 707	1 119 630	3 142 077	4 277 341	1 049 261	3 228 080
11 à 15 ans	722 607	80 365	642 242	725 356	80 365	644 991
16 à 20 ans	1 382 102	151 811	1 230 291	868 444	27 955	840 489
2043	934 556		934 556	934 556		934 556
2045	119 174		119 174	119 174		119 174
TOTAL	12 342 217	2 947 859	9 394 358	11 277 665	2 473 787	8 803 878

¹ Incluant les emprunts contractés en devises faisant l'objet d'une couverture.

Taux d'intérêt

Les taux d'intérêt présentés dans le tableau tiennent compte du taux d'intérêt nominal et de l'incidence des swaps de taux d'intérêt.

Années d'échéance	2018	2017
	Moyenne pondérée	Moyenne pondérée
1 à 5 ans	3,75 %	4,08 %
6 à 10 ans	3,59 %	3,73 %
11 à 15 ans	4,13 %	4,15 %
16 à 20 ans	3,60 %	3,77 %
2043	6,00 %	6,00 %
2045	6,00 %	6,00 %
Moyenne pondérée	3,89 %	4,11 %

Juste valeur

La juste valeur de la dette se chiffre à 13 109,1 M\$ (12 396,8 M\$ en 2017). Elle comprend des passifs financiers nets associés à des swaps de devises et de taux d'intérêt de 17,6 M\$ (21,1 M\$ en 2017).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Régimes de retraite à prestations déterminées	28 003	182 135
Autres régimes	288 861	276 781
Passif au titre des avantages sociaux futurs	316 864	458 916

Les charges relatives aux régimes à prestations déterminées se chiffrent à 258,9 M\$ (431,7 M\$ en 2017). Les charges relatives aux régimes de retraite à cotisations déterminées et aux régimes de retraite des élus municipaux s'élèvent respectivement à 1,3 M\$ (1,2 M\$ en 2017) et à 2,8 M\$ (2,7 M\$ en 2017).

Régimes à prestations déterminées

a) Description des régimes

La Ville offre à la plupart de ses employés différents régimes de retraite à prestations déterminées. En vertu de ces régimes, les prestations versées aux employés sont basées sur le nombre d'années de service et sur le salaire moyen des années les mieux rémunérées. Les cotisations de la Ville sont établies suivant différentes méthodes actuarielles.

Des avantages complémentaires de retraite, liés à l'assurance-vie et aux assurances couvrant le remboursement des frais médicaux et dentaires sont aussi accordés à certains employés. De plus, des avantages postérieurs à l'emploi sont aussi fournis. Ces avantages comprennent notamment les prestations de remplacement du revenu, les prestations complémentaires de chômage, le maintien des protections durant des périodes d'absence temporaire et certaines allocations de départ. Ces régimes ne sont pas capitalisés.

Les plus récentes évaluations actuarielles disponibles couvrent les exercices 2015 à 2017.

b) Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants portés à l'état consolidé de la situation financière

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Valeur actuarielle des actifs des régimes	19 741 973		19 018 793	
Obligation au titre des prestations constituées	(19 391 122)	(299 862)	(18 893 396)	(304 886)
Excédent (déficit)	350 851	(299 862)	125 397	(304 886)
Pertes (gains) actuarielles non amorties	(42 526)	11 001	96 092	28 105
Actif (passif) au titre des prestations constituées	308 325	(288 861)	221 489	(276 781)
Provision pour moins-value	(336 328)		(403 624)	
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(28 003)	(288 861)	(182 135)	(276 781)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

c) Régimes dont l'obligation au titre des prestations constituées excède les actifs

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Obligation au titre des prestations constituées	(6 787 150)	(299 862)	(9 273 485)	(304 886)
Valeur actuarielle des actifs des régimes	6 208 473		8 606 224	
Déficit	(578 677)	(299 862)	(667 261)	(304 886)

d) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	19 018 793		17 922 156	
Rendement prévu des actifs des régimes	1 136 308		1 069 957	
Gains survenus dans l'exercice sur le rendement prévu des actifs des régimes	20 142		481 977	
Rendement réel des actifs des régimes	1 156 450		1 551 934	
Cotisations de l'employeur	391 010	9 987	373 587	9 983
Cotisations des employés	209 706		185 789	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Solde à la fin de l'exercice	19 741 973		19 018 793	
Juste valeur des actifs des régimes (1)	19 427 822		19 757 026	

¹ La juste valeur des actifs comprend les obligations émises directement par la Ville à ses régimes de retraite. Elles sont inscrites à leur coût de 303,7 M\$ (303,7 M\$ en 2017).

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

e) Obligation au titre des prestations constituées

	2018		2017	
	Régimes de retraite (1)	Autres régimes	Régimes de retraite (1)	Autres régimes
Solde au début de l'exercice	18 893 396	304 886	18 254 929	273 305
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Prestations versées	(1 033 986)	(9 987)	(1 014 673)	(9 983)
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
(Gains) pertes survenues dans l'exercice sur l'obligation	(22 445)	(15 365)	151 022	22 222
Solde à la fin de l'exercice	19 391 122	299 862	18 893 396	304 886

¹ Au 31 décembre 2018, l'obligation au titre des prestations constituées des régimes de retraite comprend une obligation implicite de 1 771,1 M\$ (1 763,5 M\$ au 31 décembre 2017) découlant de l'adoption, en 2014, de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15).

f) Composantes de la charge des régimes à prestations déterminées

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Coût des services rendus au cours de l'exercice	470 637	9 953	449 558	8 481
Coût des services passés	607	(532)	7 409	
Cotisations des employés	(209 706)		(185 789)	
Gains actuariels non amortis constatés lors de modifications de régimes		(4)	(7 747)	
Amortissement des pertes actuarielles	96 031	1 743	129 699	327
Charge au titre des avantages de retraite	357 569	11 160	393 130	8 808
Intérêts débiteurs sur l'obligation	1 082 913	10 907	1 045 151	10 861
Rendement prévu des actifs des régimes	(1 136 308)		(1 069 957)	
Charge d'intérêt	(53 395)	10 907	(24 806)	10 861
Variation de la provision pour moins-value	(67 296)		43 678	
Charge totale	236 878	22 067	412 002	19 669

11. PASSIF AU TITRE DES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)
(en milliers de dollars)

g) Principales hypothèses

Les principales hypothèses sont les suivantes :

	2018		2017	
	Régimes de retraite	Autres régimes	Régimes de retraite	Autres régimes
Taux d'actualisation	5,90% à 6,20%	3,50%	5,90% à 6,50%	3,50% à 3,75%
Taux de rendement prévu des actifs des régimes	5,90% à 6,50%		5,90% à 6,50%	
Taux d'inflation	2,00% à 2,10%	2,25%	2,00% à 2,25%	2,25%
Taux de croissance des salaires	2,50% à 2,85%	2,50% à 3,10%	2,50% à 2,75%	2,50% à 3,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 7,50%		5,00% à 8,50%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé		3,00% à 5,00%		3,00% à 5,50%
Années où le taux devrait se stabiliser		2027 et 2028		2025 et 2027

Tables de mortalité

Pour ses principaux régimes de retraite, à l'exception de celui des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014 combinée avec l'échelle CPM-B à laquelle la Ville a choisi d'apporter certains ajustements basés sur les résultats d'une étude portant sur le secteur municipal. Pour le régime de retraite des policiers, la Ville utilise la table de mortalité CPM-2014Publ avec l'échelle CPM-B et des facteurs d'ajustement selon les rapports de provisionnement.

Régimes à cotisations déterminées et régimes des élus municipaux

a) Description des régimes

Certains employés participent à des régimes de retraite à cotisations déterminées où la cotisation de la Ville représente un pourcentage de la rémunération. Les élus municipaux participent quant à eux à des régimes de retraite à prestations déterminées administrés par Retraite Québec. Les cotisations de la Ville sont fixées par le gouvernement.

b) Cotisations de l'employeur

	2018	2017
Régimes à cotisations déterminées	1 277	1 248
Régimes de retraite des élus municipaux	2 777	2 729

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

12. IMMOBILISATIONS
(en milliers de dollars)

	Solde au 31-12-2017	Augmentation	Cessions/ Radiations	Solde au 31-12-2018
COÛT				
Infrastructures	12 146 537	1 222 964	225 459	13 144 042
Réseau du métro	2 820 138	220 629	20 929	3 019 838
Voitures de métro	1 437 984	627 359	100 384	1 964 959
Bâtiments	3 771 250	409 119	61 887	4 118 482
Améliorations locatives	111 175	24 600	3 944	131 831
Véhicules	1 603 231	142 383	24 401	1 721 213
Ameublement et équipement de bureau	610 194	121 717	77 609	654 302
Machinerie, outillage et équipement	457 363	54 399	38 182	473 580
Terrains	1 317 224	80 526	1 319	1 396 431
Autres	6 100	8 201	1 212	13 089
	24 281 196	2 911 897	555 326	26 637 767
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Infrastructures	5 279 252	503 747	224 284	5 558 715
Réseau du métro	807 216	96 630	20 929	882 917
Voitures de métro	352 331	34 302	100 384	286 249
Bâtiments	1 673 794	118 497	59 716	1 732 575
Améliorations locatives	52 718	24 400	3 202	73 916
Véhicules	905 239	107 163	24 401	988 001
Ameublement et équipement de bureau	280 271	89 647	74 389	295 529
Machinerie, outillage et équipement	204 616	42 164	33 333	213 447
Autres	1 273	145	1 212	206
	9 556 710	1 016 695	541 850	10 031 555
VALEUR COMPTABLE NETTE	14 724 486			16 606 212

Le coût des immobilisations en cours de réalisation se chiffre à 1 231,8 M\$ au 31 décembre 2018 (780,6 M\$ en 2017). Aucune réduction de valeur n'a été opérée au cours de l'exercice (aucune en 2017).

13. AUTRES ACTIFS NON FINANCIERS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Dépôts pour l'achat de voitures de métro et de bus	92 400	216 940
Frais d'émission de titres	60 011	43 852
Autres	8 867	7 795
	161 278	268 587

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393

Conformément au modèle élaboré par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du gouvernement du Québec, la Ville présente, dans son rapport financier annuel, certaines informations financières établies à des fins fiscales. Outre la ventilation de l'excédent accumulé dans différents postes définis aux paragraphes qui suivent, ces informations financières sont montrées aux annexes 3 et 4, ainsi qu'aux tableaux 1 à 11.

Excédent des activités de fonctionnement affecté

L'excédent des activités de fonctionnement affecté correspond à la partie de l'excédent accumulé dont l'utilisation est réservée par la *Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais* (L.Q. 2000, chapitre 56), par des résolutions adoptées par le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissements. Il comprend également l'excédent des activités de fonctionnement des organismes contrôlés.

Réserves financières et fonds réservés

Les réserves financières et fonds réservés correspondent à la partie de l'excédent accumulé réservée à des fins particulières en vertu de dispositions législatives et contractuelles. Ces réserves et fonds réservés servent notamment à l'aménagement et à l'entretien d'unités de stationnement, à la fourniture des services de l'eau et de la voirie et à l'acquisition d'immobilisations.

14. EXCÉDENT ACCUMULÉ (suite) (en milliers de dollars)

Déficit des activités d'immobilisations

Le déficit des activités d'immobilisations correspond au déficit du financement sur les coûts d'immobilisations.

Charges constatées à taxer ou à pourvoir

Les charges constatées à taxer ou à pourvoir correspondent au solde net des charges constatées à l'état consolidé des résultats qui feront l'objet de revenus futurs. À l'exception du solde lié à l'obligation initiale au 1^{er} janvier 2007 relative aux avantages complémentaires de retraite et aux autres avantages sociaux futurs postérieurs à l'emploi, ce solde net sera viré par affectations à l'excédent des activités de fonctionnement non affecté selon les montants prévus au budget ou par des résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Les charges constatées à taxer ou à pourvoir résultent des éléments suivants :

- l'application des mesures d'allègements liées aux avantages sociaux futurs (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2025);
- l'application des mesures d'allègements pour atténuer les impacts de la crise financière de 2008 sur les régimes de retraite à prestations déterminées (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2022);
- l'application des mesures d'allègements liées au passif environnemental (affectations, sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2042);
- l'application permise pendant la période allant de 2014 à 2017 des mesures d'allègements liées au changement de la méthode de remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) (affectations sur une période maximale de 10 ans);
- le financement à long terme de certaines charges de fonctionnement liées essentiellement au refinancement, effectué en 2003 et 2005, d'actes notariés concernant certains régimes de retraite (affectations sur une période estimative s'échelonnant jusqu'en 2045).

Investissement net dans les immobilisations

L'investissement net dans les immobilisations correspond à la valeur comptable nette des immobilisations réduite de la portion de la dette liée à ces immobilisations et augmentée des placements du fonds d'amortissement accumulés pour le remboursement de cette dette et des débiteurs à recouvrer de tiers pour ledit remboursement.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

15. REVENUS DE TRANSFERTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Transferts - activités de fonctionnement		
Gouvernement du Canada	5 488	5 354
Gouvernement du Québec	327 129	524 770
Communauté métropolitaine de Montréal	37 603	35 705
	370 220	565 829
Transferts - activités d'immobilisations		
Gouvernement du Canada		
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	34 378	58 814
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	25 502	97 442
Gouvernement du Québec		
Programme d'aide gouvernementale au transport collectif de personnes	526 522	495 145
Programme d'aide financière du fonds de l'infrastructure de transport en commun	251 325	
Programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec	168 296	46 799
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités	38 743	5 551
Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)	44 002	204 662
Autres	47 840	22 457
	1 136 608	930 870
	1 506 828	1 496 699

16. REVENUS D'INTÉRÊTS
(en milliers de dollars)

	2018	2017
Fonds d'amortissement	78 926	82 667
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres	49 475	40 102
	128 401	122 769
Arriérés de taxes	15 963	15 315
	144 364	138 084

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Utilisation d'instruments dérivés

La Ville utilise des instruments financiers dérivés dans le but de réduire le risque des variations des flux de trésorerie associés aux variations des taux de change et des taux d'intérêt auquel l'expose sa dette à long terme. Elle n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins de transaction et de spéculation.

Positions de change et d'intérêt

Au 31 décembre 2018, en considérant l'utilisation des contrats de swaps de devises et de taux d'intérêt, la totalité des emprunts de la Ville sont libellés en dollars canadiens et portent intérêt à taux fixe.

Risque de crédit

Dans le cadre de l'utilisation d'instruments financiers dérivés, la Ville est sujette à des pertes sur créances découlant de défauts de paiement par des tiers. La Ville considère que ces tiers seront en mesure de satisfaire à leurs obligations.

Juste valeur

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs autres que ceux à affecter au remboursement de la dette à long terme, des emprunts temporaires et des créditeurs, provisions et charges à payer se rapproche de leur valeur comptable en raison de l'échéance prochaine de ces instruments financiers.

Le tableau qui suit illustre la juste valeur et la valeur comptable des autres instruments financiers :

(en milliers de dollars)	2018		2017	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Placements	2 913 333	2 880 376	3 143 527	3 074 119
Débiteurs à affecter au remboursement				
de la dette à long terme	2 912 118	2 862 834	2 635 148	2 535 263
Dette à long terme	13 109 158	12 342 217	12 396 833	11 277 665

La juste valeur des placements correspond au montant auquel ils pourraient être échangés sur le marché entre parties indépendantes. La juste valeur de la dette à long terme et des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme est fondée essentiellement sur le calcul des flux monétaires actualisés en utilisant les taux de rendement ou le cours du marché en fin d'exercice d'instruments similaires ayant la même échéance. La juste valeur des swaps reflète le montant que la Ville encaisserait ou débourserait si ces contrats étaient terminés à cette date. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des passifs financiers associés aux swaps se chiffre à 17,6 M\$ (21,1 M\$ en 2017). Ils sont compris dans les montants de la dette à long terme.

18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

a) Obligations contractuelles

En vertu d'obligations contractuelles, qui concernent principalement des contrats de location de propriétés, de location de machinerie et de divers équipements, de service pour le déneigement et la collecte des ordures, la Ville s'est engagée à effectuer des versements pour un montant global de 2 220,4 M\$. Les montants qui seront versés au cours des prochains exercices sont estimés comme suit :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2050	Total
602,8 M\$	436,4 M\$	302,9 M\$	182,7 M\$	149,4 M\$	546,2 M\$	2 220,4 M\$

Les engagements à l'égard des activités d'immobilisations se chiffrent à 3 813,7 M\$, dont 1 000,8 M\$ pour l'acquisition de bus et 672,7 M\$ pour l'achat de voitures de métro.

b) Droits contractuels

Les droits contractuels sont estimés à 3 345,6 M\$. Ils représentent des revenus futurs auxquels la Ville aura droit en vertu d'ententes déjà conclues. Ils comprennent des revenus de transferts de 2 789,8 M\$ et de services rendus de 555,8 M\$ associés à la location de locaux, de conduits souterrains et de prêts d'employés.

L'échéancier des droits contractuels est établi ainsi :

2019	2020	2021	2022	2023	2024-2065	Sous- total	Ententes à durée indéterminée(1)	Total
708,2 M\$	978,0 M\$	615,9 M\$	273,7 M\$	157,2 M\$	498,6 M\$	3 231,6 M\$	114,0 M\$	3 345,6 M\$

¹ Les droits contractuels associés à des ententes à durée indéterminée sont établis uniquement pour l'année 2019. Ils sont liés à des revenus de transferts de 93,5 M\$ et de services rendus de 20,5 M\$ associés à des prêts d'employés.

19. ACTIFS ÉVENTUELS

Les réclamations en justice intentées par la Ville s'élèvent à 94,8 M\$. Afin d'éviter toutes incidences négatives sur le dénouement de ces réclamations, la Ville a choisi de ne pas divulguer le montant qu'elle juge probable de récupérer.

20. PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et assurances

Les réclamations pendantes en justice contre la Ville s'élèvent à 2 074,7 M\$ (2 100,7 M\$ en 2017).

Elles comprennent notamment une action collective de 1 500,0 M\$ intentée par le Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec (le RAPLIQ) et autorisée par la Cour supérieure le 26 mai 2017. Le RAPLIQ est un organisme qui a pour mission de promouvoir et de défendre les droits des personnes en situation de handicap. Selon lui, le réseau de transport collectif que gèrent la STM, l'Agence métropolitaine de transport (AMT) (et les entités qui lui ont succédé) et l'administration municipale serait inaccessible et violerait les droits et libertés des personnes ayant un handicap physique. À l'heure actuelle, la Ville n'est pas en mesure de déterminer l'issue de cette action collective.

Les avocats de la Ville considèrent que le règlement des autres réclamations n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Ville.

L'administration municipale ne contracte aucune assurance contre les risques. Toutefois, elle a prévu à son budget établi à des fins fiscales une somme de près de 33 M\$ afin de couvrir le règlement de réclamations, le paiement des condamnations judiciaires et les charges non prévues au budget.

b) Loi favorisant la santé financière des régimes de retraite à prestations déterminées

Depuis la sanction de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (L.Q.2014, chapitre 15), des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité de la loi ont été déposées devant la Cour supérieure du Québec par des syndicats d'employés en contestation à cette loi. Puisque le résultat de ces démarches et l'ampleur des montants en cause sont indéterminables, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été considérées au 31 décembre 2018.

c) Environnement

La Ville, à titre de propriétaire de terrains contaminés, pourrait être tenue de poser certains gestes pour se conformer notamment à la *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains* (L.Q. 2002, chapitre 11). Entre autres, il pourrait s'agir de caractériser et, si requis, de réhabiliter un terrain après son utilisation ou lorsqu'elle en change l'utilisation.

21. ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Organisation et gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal

Depuis le 1^{er} juin 2017, la STM est assujettie à la *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal* (L.Q.2016, chapitre 8).

En vertu de cette loi, l'ARTM doit acquérir de la STM et de la Ville des équipements et des infrastructures qui ont un caractère métropolitain. Les contrats de transfert des actifs devront préciser la date et les modalités de transfert des biens. Il est prévu que ces actifs seront acquis à leur valeur comptable nette, déduction faite de toute aide gouvernementale reçue. Inversement, les actifs auparavant désignés comme métropolitains, dont l'usage est exclusif aux usagers de la STM, seront transférés à cette dernière. Au 31 décembre 2018, ces cessions d'actifs n'ont pas été réalisées. Il est toutefois prévu que la STM transférera à l'ARTM des voies réservées, stationnements incitatifs et terminus et que cette dernière cèdera des stationnements incitatifs et des terminus.

Le 7 février 2019, le conseil d'administration de la STM a autorisé l'entente intervenue avec l'ARTM concernant les services de transport collectif. Cette entente, qui s'échelonne du 1^{er} juin 2017 au 31 décembre 2019, définit la rémunération de la STM et la prestation du service de transport convenue par les parties.

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 1 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE
2018

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	192 250	204 394
Services rendus	408 775	404 011
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 973	88 808
Autres revenus	36 690	43 145
	4 721 027	4 858 080
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	988 651	1 014 250
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	128 475	126 021
Aménagement, urbanisme et développement	182 332	174 188
Loisirs et culture	553 322	567 816
Frais de financement	268 955	266 686
	4 180 729	4 151 193
Excédent avant financement et affectations	540 298	706 887
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(318 712)	(318 341)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations	(22 000)	(33 547)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(229 004)	(168 704)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice	(7 418)	219 842

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M\$ (46,4 M\$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre comptable et aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879	(20 436)	(21 897)	3 451 983	3 460 181	3 322 152
				270 943	264 417	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	418 105	397 247
244 257	215 622	(46 266)	(49 796)	390 241	370 220	565 829
1 414 277	1 415 941	(94 394)	(94 530)	1 728 658	1 725 422	1 068 890
1 969	1 963			212 534	318 973	265 882
106 496	85 937			206 628	189 033	172 814
89 701	83 253	(29 286)	(27 697)	138 388	144 364	138 084
57 658	72 505	(2 000)	(2 000)	92 348	113 650	122 508
4 358 421	4 316 711	(2 169 826)	(2 170 426)	6 909 622	7 004 365	6 313 430
350 476	278 729	(308 262)	(309 404)	816 981	663 562	756 799
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	1 077 332	1 100 761
1 840 510	1 674 993	(591 907)	(593 689)	2 237 254	2 095 554	1 689 476
217 732	239 584	(241 390)	(239 043)	422 348	465 835	405 837
38 630	30 412	(15 835)	(16 313)	151 270	140 120	128 452
77 857	72 630	(42 169)	(42 088)	218 020	204 730	214 035
156 970	171 613	(110 495)	(111 661)	599 797	627 768	643 687
275 233	261 720	(29 286)	(27 697)	514 902	500 709	489 528
3 972 610	3 794 843	(2 169 826)	(2 170 426)	5 983 513	5 775 610	5 428 575
385 811	521 868			926 109	1 228 755	884 855
(254 010)	(236 845)	(182)	(181)	(572 904)	(555 367)	(539 025)
(28 250)	(26 711)			(50 250)	(60 258)	(50 924)
	23			67 287	117 980	143 322
(120 468)	(263 663)			(353 884)	(496 756)	(325 455)
14 810	(10 682)	182	181	(25 883)	(30 522)	30 702
(133 908)	(301 033)	182	181	(362 730)	(469 556)	(202 355)
(2 107)	(16 010)			(9 525)	203 832	143 475

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 2 – EXCÉDENT (DÉFICIT) CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Revenus		
Transferts	60 300	41 588
Contributions des promoteurs	4 700	7 378
Autres revenus		7 532
	65 000	56 498
Acquisition d'immobilisations		
Administration générale	97 200	61 022
Sécurité publique		1 235
Transport	672 300	505 165
Hygiène du milieu	163 300	234 789
Santé et bien-être	75 000	52 588
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 835
Loisirs et culture	333 200	268 656
	1 425 600	1 186 290
Déficit avant financement et affectations	(1 360 600)	(1 129 792)
Financement		
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 084 000	667 068
Affectations (note 14)		
Activités de fonctionnement	22 000	33 547
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150
Réserves financières et fonds réservés (3)	254 600	255 026
	276 600	298 723
Excédent (déficit) des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(164 001)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M\$ (46,4 M\$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations entre les organismes inclus dans le périmètre.

³ L'affectation de 171,4 M\$ (142,2 M\$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M\$ (7,6 M\$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

(en milliers de dollars)

2018						2017	
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total	
Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
864 613	1 095 020			924 913	1 136 608	930 870	
	8			4 700	7 386	1 558	
38 118	6 202			38 118	13 734	6 790	
902 731	1 101 230			967 731	1 157 728	939 218	
49 800	42 559			147 000	103 581	109 971	
61 100	57 683			61 100	58 918	41 339	
995 440	1 170 269			1 667 740	1 675 434	1 553 262	
430 800	278 756			594 100	513 545	378 227	
	25 827			75 000	78 415	53 720	
12 300	4 016			96 900	66 851	52 736	
131 100	146 497			464 300	415 153	333 816	
1 680 540	1 725 607			3 106 140	2 911 897	2 523 071	
(777 809)	(624 377)			(2 138 409)	(1 754 169)	(1 583 853)	
613 459	565 910		26 996	1 697 459	1 259 974	783 860	
28 250	26 711			50 250	60 258	50 924	
					10 150	24 116	
136 100	171 417			390 700	426 443	343 716	
164 350	198 128			440 950	496 851	418 756	
	139 661		26 996		2 656	(381 237)	

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Excédent accumulé		
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	211 925	230 970
Excédent des activités de fonctionnement affecté	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés	239 297	169 336
Déficit des activités d'immobilisations	(588 221)	(604 284)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 232 778)	(1 249 893)
Investissement net dans les immobilisations	10 718 932	9 541 813
	9 791 705	8 435 393
Ventilation des différents éléments		
Excédent des activités de fonctionnement affecté		
Affectation à l'exercice suivant	4 800	
Excédent affecté - Arrondissements	205 253	192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	107 136	24 542
Excédent affecté - Autres fins	125 361	130 656
	442 550	347 451
Réserves financières et fonds réservés		
Réserves financières		
Eau	35 337	58 434
Voirie	34 538	43 358
Immobilisations	282	40 279
	70 157	142 071
Fonds réservés		
Immobilisations	143 597	1 327
Fonds de roulement	10 768	10 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	8 240	8 592
Unités de stationnement	6 218	6 144
Autres	317	376
	169 140	27 265
	239 297	169 336
Charges constatées à taxer ou à pourvoir		
Avantages sociaux futurs		
Régimes de retraite	99 739	80 248
Autres régimes	(199 140)	(199 140)
	(99 401)	(118 892)
Passif environnemental	(36 800)	(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(8 940)	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 087 637)	(1 070 061)
	(1 232 778)	(1 249 893)

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 3 – EXCÉDENT ACCUMULÉ CONSOLIDÉ (suite)

(en milliers de dollars)

	2018	2017
Investissement net dans les immobilisations		
Actif		
Placements - Fonds d'amortissement	2 566 743	2 527 700
Montants des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	2 756 685	2 414 540
Immobilisations	16 606 212	14 724 486
	21 929 640	19 666 726
Passif		
Dette à long terme	(12 342 217)	(11 277 665)
Dette n'affectant pas l'investissement net dans les immobilisations	1 131 509	1 152 752
	(11 210 708)	(10 124 913)
	10 718 932	9 541 813

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 4 – ENDETTEMENT TOTAL NET À LONG TERME CONSOLIDÉ	<i>(en milliers de dollars)</i>	
	2018	2017
Dettes à long terme de l'administration municipale	9 221 042	8 604 927
<i>Ajouter</i>		
Activités de fonctionnement à financer à long terme	112 634	134 308
Activités d'immobilisations à financer à long terme	251 026	109 170
Autres		
Achat de terrains	26 761	15 164
<i>Déduire</i>		
Montant des débiteurs à affecter au remboursement de la dette à long terme	1 414 779	1 212 315
Montant accumulé pour le remboursement de la dette à long terme	1 957 537	2 006 830
Montant à recouvrer par l'entremise de redevances	361 503	342 427
Endettement net à long terme de l'administration municipale	5 877 644	5 301 997
Quote-part dans l'endettement total net à long terme des organismes contrôlés	1 377 794	1 256 794
Endettement net à long terme	7 255 438	6 558 791
Quote-part dans l'endettement total net à long terme d'EXO	169 246	193 580
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de l'ARTM	23 271	20 604
Quote-part dans l'endettement total net à long terme de la CMM	9 166	10 758
Endettement total net à long terme consolidé	7 457 121	6 783 733

L'endettement total net à long terme correspond à l'endettement dont le remboursement doit être pourvu au moyen de revenus fiscaux ou d'autres revenus autonomes futurs.

Notes et tableaux complémentaires
31 décembre 2018

TABLEAU 5 - CONCILIATION DES BUDGETS DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT DÉPOSÉS ET DU BUDGET CONSOLIDÉ PRÉSENTÉ
À L'ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

	Budgets des activités de fonctionnement déposés				2018
	Administration municipale	Organismes contrôlés (1)	Ajustements (2)	Éliminations (3)	Budget consolidé
Revenus					
Taxes	3 472 419			(20 436)	3 451 983
Compensations tenant lieu de taxes	270 943				270 943
Quotes-parts	417 899				417 899
Transferts	292 439	144 068	924 913	(46 266)	1 315 154
Services rendus	312 867	1 508 719		(92 928)	1 728 658
Imposition de droits	212 534				212 534
Amendes et pénalités	206 628				206 628
Intérêts	148 752	18 922		(29 286)	138 388
Autres revenus	33 014	61 334	42 818	(2 000)	135 166
	5 367 495	1 733 043	967 731	(190 916)	7 877 353
Charges					
Administration générale	826 798		15 426	(9 817)	832 407
Sécurité publique	1 022 941		39 093		1 062 034
Transport	1 013 967	1 580 374	266 641	(100 032)	2 760 950
Hygiène du milieu	423 187		235 028	(839)	657 376
Santé et bien-être	105 112	65 783	562	(11 464)	159 993
Aménagement, urbanisme et développement	214 144	11 469	34 113	(7 134)	252 592
Loisirs et culture	569 225	62 981	116 984	(32 344)	716 846
Frais de financement	407 286	136 902		(29 286)	514 902
	4 582 660	1 857 509	707 847	(190 916)	6 957 100
Excédent avant financement et affectations	784 835	(124 466)	259 884		920 253
Financement					
Remboursement de la dette à long terme	(478 373)		478 373		
Affectations					
Activités d'immobilisations					
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287		(67 287)		
Réserves financières et fonds réservés	(353 884)		353 884		
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(19 865)		19 865		
	(306 462)		306 462		
Excédent (déficit) consolidé budgété de l'exercice		(124 466)	1 044 719		920 253

¹ Les revenus et les charges des organismes contrôlés ont été ventilés dans les catégories correspondantes à celles utilisées par l'administration municipale. La charge d'amortissement, au montant de 265,8 M\$, est répartie dans les fonctions suivantes : transport 257,1 M\$, santé et bien-être 8,2 M\$ et aménagement, urbanisme et développement 0,5 M\$.

² Les ajustements sont constitués des éléments suivants : les revenus des activités d'immobilisations de 967,7 M\$ et la charge d'amortissement de l'administration municipale au montant de 707,8 M\$ qui affectent l'excédent de l'exercice établi selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public ainsi que le financement et les affectations qui n'ont aucune incidence sur l'excédent établi selon ces mêmes normes.

³ En vertu des normes comptables liées à la présentation des états financiers consolidés, les transactions réciproques sont éliminées.

Information
financière de
l'administration
municipale

2018

Ventilation par
compétence

Gestion de l'eau

Ventilation des
charges mixtes

Information
financière de
l'administration
municipale

2018

Ventilation par
compétence

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

TABLEAU 6 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE
2018

	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations (1)
Revenus		
Taxes	3 423 699	3 433 199
Compensations tenant lieu de taxes	270 943	264 417
Quotes-parts		
Transferts	181 616	191 102
Services rendus	255 333	256 933
Imposition de droits	210 565	317 010
Amendes et pénalités	100 132	103 096
Intérêts	77 773	88 342
Autres revenus	30 069	35 338
	4 550 130	4 689 437
Charges de fonctionnement		
Administration générale	774 767	694 237
Sécurité publique	838 221	842 701
Transport	907 549	935 366
Hygiène du milieu	446 006	465 294
Santé et bien-être	70 853	68 950
Aménagement, urbanisme et développement	171 322	163 101
Loisirs et culture	553 076	567 566
Frais de financement	267 601	264 452
	4 029 395	4 001 667
Excédent avant financement et affectations	520 735	687 770
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (3)	(313 731)	(313 000)
Affectations (note 14)		
Activités d'immobilisations		(11 279)
Excédent des activités de fonctionnement affecté	67 287	117 957
Réserves financières et fonds réservés	(233 416)	(233 093)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(40 875)	(20 021)
	(207 004)	(146 436)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		228 334

¹ Les revenus de transferts, ainsi que les charges de fonctionnement équivalentes présentées à la fonction hygiène du milieu, sont réduits d'un montant de 21,5 M\$ (46,4 M\$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

³ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
48 720	48 879			3 472 419	3 482 078	3 343 441
				270 943	264 417	260 024
2 395 343	2 392 611	(1 977 444)	(1 974 506)	417 899	418 105	397 247
110 823	91 966			292 439	283 068	350 702
59 000	60 047	(1 466)	(3 470)	312 867	313 510	314 394
1 969	1 963			212 534	318 973	265 882
106 496	85 937			206 628	189 033	172 814
70 979	72 460			148 752	160 802	144 570
2 945	16 807			33 014	52 145	43 131
2 796 275	2 770 670	(1 978 910)	(1 977 976)	5 367 495	5 482 131	5 292 205
350 476	278 729	(298 445)	(299 433)	826 798	673 533	766 300
1 015 202	1 065 162	(830 482)	(830 531)	1 022 941	1 077 332	1 100 761
598 293	573 573	(491 875)	(492 230)	1 013 967	1 016 709	1 010 174
217 732	239 584	(240 551)	(238 226)	423 187	466 652	406 660
38 630	30 412	(4 371)	(4 371)	105 112	94 991	89 913
77 857	72 630	(35 035)	(35 010)	214 144	200 721	209 238
94 300	107 819	(78 151)	(78 175)	569 225	597 210	615 355
139 685	132 713			407 286	397 165	389 789
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	4 524 313	4 588 190
264 100	270 048			784 835	957 818	704 015
(164 642)	(160 756)			(478 373)	(473 756)	(463 853)
	(6 425)				(17 704)	(9 487)
	23			67 287	117 980	141 995
(120 468)	(121 393)			(353 884)	(354 486)	(324 128)
21 010	2 863			(19 865)	(17 158)	90 968
(99 458)	(124 932)			(306 462)	(271 368)	(100 652)
	(15 640)				212 694	139 510

Information financière de l'administration municipale

31 décembre 2018

TABLEAU 7 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

(en milliers de dollars)

	2018						2017
	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Total
	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations (1)	Budget	Réalisations	Réalisations
Revenus							
Transferts	60 300	41 588	198 700	149 841	259 000	191 429	268 355
Contributions des promoteurs	4 700	7 378		8	4 700	7 386	1 558
Autres revenus		7 532		220		7 752	6 790
	65 000	56 498	198 700	150 069	263 700	206 567	276 703
Acquisition d'immobilisations							
Administration générale	97 200	61 022	49 800	42 559	147 000	103 581	109 971
Sécurité publique		1 235	61 100	57 683	61 100	58 918	41 339
Transport	668 800	504 397	52 900	33 185	721 700	537 582	498 667
Hygiène du milieu	163 300	234 789	430 800	278 756	594 100	513 545	378 227
Santé et bien-être		65		25 827		25 892	199
Aménagement, urbanisme et développement	84 600	62 829	12 300	4 016	96 900	66 845	52 712
Loisirs et culture	333 200	268 656	131 100	146 482	464 300	415 138	333 801
	1 347 100	1 132 993	738 000	588 508	2 085 100	1 721 501	1 414 916
Déficit avant financement et affectations	(1 282 100)	(1 076 495)	(539 300)	(438 439)	(1 821 400)	(1 514 934)	(1 138 213)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	1 027 500	667 068	403 200	251 713	1 430 700	918 781	679 966
Affectations (note 14)							
Activités de fonctionnement		11 279		6 425		17 704	9 487
Excédent des activités de fonctionnement affecté		10 150				10 150	24 116
Réserves financières et fonds réservés (2)	254 600	255 026	136 100	171 417	390 700	426 443	343 716
	254 600	276 455	136 100	177 842	390 700	454 297	377 319
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(132 972)		(8 884)		(141 856)	(80 928)

¹ Les revenus comprennent des transferts de 21,5 M\$ (46,4 M\$ en 2017) correspondant à la quote-part spécifique de l'administration municipale à l'égard des travaux d'infrastructures de compétences d'agglomération admissibles au programme d'aide financière de la taxe sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec (TECQ) et au Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ).

² L'affectation de 171,4 M\$ (142,2 M\$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M\$ (7,6 M\$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

TABLEAU 8 – EXCÉDENT ACCUMULÉ NON CONSOLIDÉ PAR COMPÉTENCE

	2018		
	de nature		
	locale	d'agglomération	Total
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	312 582	(96 760)	215 822
Excédent des activités de fonctionnement affecté	370 318	6 729	377 047
Réserves financières et fonds réservés	55 846	26 797	82 643
Déficit des activités d'immobilisations	(150 790)	(100 236)	(251 026)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 211 605)	27 539	(1 184 066)
Investissement net dans les immobilisations			6 054 329
			5 294 749
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant	4 800		4 800
Excédent affecté - Arrondissements	205 253		205 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	100 407	6 729	107 136
Excédent affecté - Autres fins	59 858		59 858
	370 318	6 729	377 047
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	13 751	21 586	35 337
Voirie	30 245	4 293	34 538
Immobilisations	70	212	282
	44 066	26 091	70 157
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 768		3 768
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 477	706	2 183
Unités de stationnement	6 218		6 218
Autres	317		317
	11 780	706	12 486
	55 846	26 797	82 643
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(36 443)	142 299	105 856
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(132 763)	132 385	(378)
Passif environnemental	(36 800)		(36 800)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(4 000)	(4 940)	(8 940)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 038 042)	(99 906)	(1 137 948)
	(1 211 605)	27 539	(1 184 066)

(en milliers de dollars)

2017

	de nature		Total
	locale	d'agglomération	
Excédent accumulé			
Excédent des activités de fonctionnement non affecté	317 448	(81 874)	235 574
Excédent des activités de fonctionnement affecté	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés	88 155	66 797	154 952
Déficit des activités d'immobilisations	(17 818)	(91 352)	(109 170)
Charges constatées à taxer ou à pourvoir	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)
Investissement net dans les immobilisations			5 510 426
			4 862 937
Ventilation des différents éléments			
Excédent des activités de fonctionnement affecté			
Affectation à l'exercice suivant			
Excédent affecté - Arrondissements	192 253		192 253
Excédent affecté - Projets spécifiques	17 098	7 444	24 542
Excédent affecté - Autres fins	55 521	63	55 584
	264 872	7 507	272 379
Réserves financières et fonds réservés			
Réserves financières			
Eau	27 041	31 393	58 434
Voirie	38 870	4 488	43 358
Immobilisations	10 069	30 210	40 279
	75 980	66 091	142 071
Fonds réservés			
Fonds de roulement	3 826		3 826
Soldes disponibles des règlements d'emprunts fermés	1 829	706	2 535
Unités de stationnement	6 144		6 144
Autres	376		376
	12 175	706	12 881
	88 155	66 797	154 952
Charges constatées à taxer ou à pourvoir			
Avantages sociaux futurs			
Régimes de retraite	(43 833)	147 265	103 432
Autres régimes	(96 320)	(9 914)	(106 234)
	(140 153)	137 351	(2 802)
Passif environnemental	(38 400)		(38 400)
Mesure transitoire relative à la TVQ	(5 000)	(17 540)	(22 540)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	(1 048 073)	(89 409)	(1 137 482)
	(1 231 626)	30 402	(1 201 224)

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

TABLEAU 9 – CHARGES PAR OBJET NON CONSOLIDÉES À DES FINS FISCALES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Rémunération		
Élus	10 606	9 845
Employés	830 594	852 414
Charges sociales		
Élus	4 761	4 907
Employés	287 746	276 204
Transport et communication	30 047	28 006
Services professionnels, techniques et autres		
Honoraires professionnels	44 768	42 181
Achats de services techniques	282 275	248 934
Autres	3 981	3 780
Location, entretien et réparation		
Location	82 782	72 739
Entretien et réparation	75 101	59 270
Biens durables		
Travaux de construction	7 189	17 040
Autres biens durables	1 592	342
Biens non durables		
Fourniture de services publics	46 037	45 590
Autres biens non durables	111 442	111 195
Frais de financement		
Intérêts et autres frais sur la dette à long terme à la charge de :		
La municipalité	226 893	222 722
Gouvernement du Québec et ses entreprises	14 816	17 763
Autres tiers	24 582	22 933
Autres frais de financement	1 310	1 034
Contributions à des organismes		
Organismes municipaux		
Quotes-parts - Agglomération de Montréal	1 977 444	1 974 506
Quotes-parts - Société de transport de Montréal		
Quotes-parts - Communauté métropolitaine de Montréal	28 209	27 891
Quotes-parts - Autorité régionale de transport métropolitain		
Autres	12 827	13 526
Organismes gouvernementaux		
Agence métropolitaine de transport		
Autres		
Autres organismes	93 042	100 855
Autres objets		
Créances douteuses ou irrécouvrables	8 977	12 712
Autres	(177 626)	(164 722)
	4 029 395	4 001 667

¹ Les éliminations sont liées aux opérations intercompétences.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		Total
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
				10 606	9 845	10 511
890 230	922 416			1 720 824	1 774 830	1 771 895
				4 761	4 907	4 735
306 624	299 548			594 370	575 752	625 218
7 963	6 927			38 010	34 933	39 238
19 780	15 641			64 548	57 822	63 023
80 405	84 847	(627)	(1 533)	362 053	332 248	316 261
1 096	1 050			5 077	4 830	4 866
23 718	20 457	(464)	(440)	106 036	92 756	92 038
23 416	20 304	(322)	(1 188)	98 195	78 386	70 309
6 222	7 094			13 411	24 134	17 550
53	7 896	(53)	(309)	1 592	7 929	3 922
40 649	38 535			86 686	84 125	82 636
49 534	43 642			160 976	154 837	157 992
85 338	81 807			312 231	304 529	297 693
21 963	27 150			36 779	44 913	45 894
32 278	23 746			56 860	46 679	45 076
106	10			1 416	1 044	1 126
		(1 977 444)	(1 974 506)			484 666
11 568	11 437			39 777	39 328	39 113
574 300	551 450			574 300	551 450	37 536
35 632	35 650			48 459	49 176	45 650
						26 020
15 677	15 492			15 677	15 492	30 583
55 032	35 775			148 074	136 630	190 478
11 080	10 752			20 057	23 464	39 014
239 511	238 996			61 885	74 274	45 147
2 532 175	2 500 622	(1 978 910)	(1 977 976)	4 582 660	4 524 313	4 588 190

Information
financière de
l'administration
municipale

2018

Gestion de l'eau

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

TABLEAU 10 – EXCÉDENT (DÉFICIT) NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES LIÉ À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalizations
Revenus		
Quotes-parts - service de l'eau		
Quotes-parts - alimentation en eau potable		
Quotes-parts - financement des investissements TECQ		
Quotes-parts - financement des investissements FCCQ		
Quotes-parts - tarifaire		
Tarification des eaux usées et vente d'eau potable à Charlemagne		
Taxe relative à l'eau	336 797	336 952
Tarification forfaitaire et au compteur	24 147	25 866
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	195	273
Autres tarifications	1 226	1 443
Services rendus		40
	362 365	364 574
Charges		
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	189 313	186 375
Fonctionnement	112 872	114 487
	302 185	300 862
Excédent avant financement et affectations	60 180	63 712
Financement		
Remboursement de la dette à long terme (1)	(25 394)	(28 229)
Affectations (note 14)		
Excédent de fonctionnement affecté		
Charges constatées à taxer ou à pouvoir	(375)	(512)
Réserve financière de l'eau	(34 411)	(34 971)
	(34 786)	(35 483)
Excédent (déficit) des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice		

¹ Le remboursement de la dette à long terme représente les remboursements d'emprunts et les versements au fonds d'amortissement relatifs aux emprunts servant à financer les coûts d'immobilisations et pour lesquels ces remboursements ne sont pas couverts par des tiers. Aux fins de ce tableau, le remboursement inclut les frais de financement.

² Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017	
Compétences d'agglomération		Éliminations (2)		Total		Total	
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations	
129 297	129 297	(106 652)	(106 653)	22 645	22 644	21 128	
91 372	87 843	(79 427)	(75 937)	11 945	11 906	11 055	
3 919	3 919			3 919	3 919	3 445	
2 279	2 279			2 279	2 279	1 158	
3 275	4 072	(3 234)	(3 786)	41	286	416	
4 217	4 346			4 217	4 346	4 582	
				336 797	336 952	301 140	
				24 147	25 866	24 545	
		(195)	(273)				
1 443	503		(3)	2 669	1 943	2 026	
	805				845	884	
235 802	233 064	(189 508)	(186 652)	408 659	410 986	370 379	
		(189 313)	(186 375)				
176 130	170 634	(195)	(277)	288 807	284 844	285 540	
176 130	170 634	(189 508)	(186 652)	288 807	284 844	285 540	
59 672	62 430			119 852	126 142	84 839	
(49 504)	(47 022)			(74 898)	(75 251)	(70 853)	
						370	
				(375)	(512)	(481)	
(10 168)	(10 515)			(44 579)	(45 486)	(18 768)	
(10 168)	(10 515)			(44 954)	(45 998)	(18 879)	
	4 893				4 893	(4 893)	

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

**TABLEAU 11 – DÉFICIT NON CONSOLIDÉ DES ACTIVITÉS D'IMMOBILISATIONS À DES FINS FISCALES LIÉ
À LA GESTION DE L'EAU PAR COMPÉTENCE**

(en milliers de dollars)

2017

	Compétences de nature locale		Compétences d'agglomération		Total		Réalizations
	Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	Budget	Réalizations	
Revenus							
Transferts	32 087	(3 711)	153 886	117 710	185 973	113 999	220 989
Autres revenus		649				649	1 348
	32 087	(3 062)	153 886	117 710	185 973	114 648	222 337
Acquisition d'immobilisations							
Production de l'eau potable			162 104	148 870	162 104	148 870	133 292
Épuration des eaux usées			14 329	103 487	14 329	103 487	39 571
Réseau secondaire d'acqueduc et d'égout	158 350	217 872	207 613	8 333	365 963	226 205	163 610
Immeubles		13 124		1 487		14 611	28 788
	158 350	230 996	384 046	262 177	542 396	493 173	365 261
Déficit avant financement et affectations	(126 263)	(234 058)	(230 160)	(144 467)	(356 423)	(378 525)	(142 924)
Financement							
Financement à long terme des activités d'immobilisations	83 817	(52)	204 341	29 725	288 158	29 673	
Affectations (note 14)							
Réserve financière de l'eau (1)	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	69 576	77 074
	42 446	38 669	25 819	30 907	68 265	69 576	77 074
Déficit des activités d'immobilisations à des fins fiscales de l'exercice		(195 441)		(83 835)		(279 276)	(65 850)

¹ L'affectation de 30,9 M\$ (69,9 M\$ en 2017) présentée dans les compétences d'agglomération inclut un montant de 10,0 M\$ (7,6 M\$ en 2017) provenant des compétences de nature locale.

Information
financière de
l'administration
municipale

2018

Ventilation des
charges mixtes

Rapport des auditeurs indépendants

À Madame la Mairesse,
au président et aux membres du comité exécutif,
aux membres du conseil de la Ville de Montréal,
aux membres du conseil d'agglomération de Montréal

Opinion

Nous avons effectué l'audit du tableau de la ventilation des charges mixtes entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération de la Ville de Montréal (la « Ville ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, ainsi que des notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement le « tableau »).

À notre avis, le tableau ci-joint pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été établi par la direction de la Ville, dans tous ses aspects significatifs, conformément sur la base du règlement RCG06-054 adopté par le conseil d'agglomération le 13 décembre 2006 et de ses modifications subséquentes (les « exigences réglementaires »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit du tableau au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations – Référentiel comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 afférente au tableau, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Le tableau a été préparé afin de permettre à la Ville de Montréal de répondre aux exigences réglementaires. En conséquence, il est possible que le tableau ne puisse se prêter à un usage autre. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard du tableau

La direction est responsable de la préparation du tableau conformément aux exigences réglementaires, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit du tableau

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que le tableau est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs du tableau prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 Michèle Galipeau, CPA auditeur, CA

Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Vérificatrice générale de la Ville de Montréal

 Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116207

Montréal

Le 11 avril 2019

Information financière de l'administration municipale
31 décembre 2018

TABLEAU DE LA VENTILATION DES CHARGES MIXTES PAR COMPÉTENCE

	2018	
	Compétences de nature locale	
	Budget	Réalisations
Charges		
Administration générale	143 324	130 581
Transport	56 001	61 186
Hygiène du milieu	20 776	21 348
Santé et bien-être	635	917
Aménagement, urbanisme et développement	7 864	7 720
Loisirs et culture	23 107	24 381
Total des charges	251 707	246 133

¹ Les opérations intercompétences sont éliminées.

(en milliers de dollars)

2018						2017
Compétences d'agglomération		Éliminations (1)		Total		
Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Budget	Réalisations	Réalisations
157 846	161 741	(392)	(108)	300 778	292 214	287 728
1 609	1 840		(3)	57 610	63 023	36 277
5 722	6 637		(1)	26 498	27 984	24 103
2 184	2 204			2 819	3 121	3 878
5 083	5 000			12 947	12 720	22 498
4 641	5 191		(2)	27 748	29 570	25 242
177 085	182 613	(392)	(114)	428 400	428 632	399 726

1. CHARGES MIXTES

La *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), complétée par le *Décret concernant l'agglomération de Montréal* (décret 1229-2005) et les décrets l'ayant modifié par la suite, énumère et circonscrit les compétences d'agglomération. En vertu de cette loi, les charges engagées par la Ville de Montréal dans l'accomplissement, par l'administration municipale, d'un acte qui relève de l'exercice, à la fois, d'une compétence d'agglomération et d'une autre compétence, sont des charges mixtes assujetties à un règlement du conseil d'agglomération qui établit tout critère permettant de déterminer quelle partie d'une charge mixte constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération.

L'expression « administration municipale » réfère à la Ville de Montréal excluant les organismes qu'elle contrôle.

2. VENTILATION DES CHARGES MIXTES

Les charges mixtes de l'administration municipale sont ventilées entre les compétences de nature locale et les compétences d'agglomération selon les critères et la méthode de calcul définis dans le règlement RCG06-054, adopté par le conseil d'agglomération le 31 décembre 2006, et ses modifications subséquentes.

Ainsi, la partie d'une charge mixte liée aux activités de transport, hygiène du milieu, santé et bien-être, aménagement, urbanisme et développement ainsi que loisirs et culture, qui constitue une charge faite dans l'exercice des compétences d'agglomération, est déterminée en fonction de données quantitatives factuelles ou de l'évaluation quantitative des ressources humaines ou financières qui y sont consacrées.

De plus, la partie d'une charge mixte qui en est une d'administration générale réalisée par l'une ou l'autre des unités de soutien dans l'exercice de compétences d'agglomération est déterminée en fonction d'un taux des charges d'administration à appliquer aux charges d'agglomération, à l'exclusion des charges du service de la dette, des charges de contribution, des charges contingentes et des charges mixtes d'administration générale. Le taux des charges d'administration est calculé annuellement en fonction des critères définis au règlement mentionné ci-dessus. Le taux applicable en 2018 est de 9,90 %.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les charges présentées dans le tableau de la ventilation des charges mixtes de l'administration municipale sont extraites des états financiers consolidés de la Ville de Montréal pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lesquels sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La note 2 des états financiers consolidés décrit les méthodes comptables appliquées.

De par leur nature, les charges mixtes de l'administration municipale n'incluent aucun élément de conciliation à des fins fiscales.

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

630, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
H3B 1S6
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
2^e trimestre 2019
Bibliothèque et Archives nationales
du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1693-9
Rapport financier annuel
Imprimé, Français

978-2-7647-1694-6
Rapport financier annuel
PDF, Français

978-2-7647-1695-3
Annual Financial Report
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1696-0
Annual Financial Report
PDF, Anglais

Design graphique :
Ville de Montréal
Service des communications
22688 (03-19)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé
sur du papier recyclé.



Montréal 